

SOMMAIRE

Synthèse générale

1- Lancement de la consultation	11
2- Déroulement de la consultation	13
3- Positionnement des acteurs	15
- Grand public	16
- Collectivités territoriales	17
- Institutions socio-économiques	20
- Associations	21
4- Résultats de la consultation	22
Conclusion	24

Synthèse thématique

1- Domaine de l'eau	29
- propagation des crues	29
- étiages	30
- eaux souterraines et alimentation en eau potable	30
- qualité de l'eau	31
2- Ecosystèmes	31
3- Paysages et patrimoine	32
4- Cadre de vie, pollution, risques et nuisances	32
5- Economie et aspects financiers	33
- emploi	33
- aspects financiers	34
6- Projets et aménagements	35
7- Tourisme	36
8- Agriculture	37

Synthèse par biefs

Niffer	41
Brunstatt	47
Zillisheim	51
Saint Bernard et Buethwiller	55
Wolfersdorf	59
Partage	63
Allenjoie	69
Etuples	73
Bart	77
Etouvans	81
Médière	85
Pompierre sur Doubs	89

Branne	95
Baume-les-Dames	99
Laissey	103
Vaire-Arcier	107
Besançon	113
Thoraise	119
Salans	125
Falletans	131
Choisey	137
Laperrière	143
<i>Rapport complémentaire de la commission d'experts</i>	147

Annexes

1. Avertissement sur la méthode	157
2. Documents diffusés et mis à disposition dans le cadre de la consultation	158
3. Récapitulatif des documents diffusés	159
4. Journaux locaux ayant fait l'objet d'une insertion	160
5. Réunions labellisées	161
6. Principales contributions (hors courriers de particuliers et livrets-réponses)	162

SYNTHESE GENERALE

Par lettre du 20 février 1996 signée conjointement par Madame LEPAGE, Ministre de l'Environnement et Madame IDRAC, Secrétaire d'État aux Transports, et conformément à la décision du Premier Ministre annoncée par un communiqué de presse du 22 novembre 1995, il a été décidé d'organiser une consultation des populations des départements concernés par la réalisation de la liaison fluviale Saône-Rhin.

Le processus de consultation a été concrètement ouvert le 22 mars 1996 par Madame IDRAC, à l'occasion de réunions rassemblant sous sa présidence, l'une, les services de l'Etat, les experts et les représentants du maître d'ouvrage, l'autre, les principales associations concernées par la réalisation de l'ouvrage.

Elle a été préparée par le Préfet coordonnateur assisté par les membres de la commission d'experts, avec la participation du maître d'ouvrage. Elle a démarré officiellement le 30 mai 1996 et s'est achevée le 15 septembre. Elle a concerné principalement les départements du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, du Doubs, du Jura et de Côte-d'Or, sur le territoire desquels l'ouvrage sera réalisé.

1- Lancement de la consultation

La consultation a reposé sur la diffusion et la mise à disposition de divers documents regroupant, outre les documents descriptifs, les différents avis et analyses contradictoires produits sur le projet. Son lancement officiel a eu lieu au cours d'une conférence de presse donnée par le Préfet coordonnateur en présence du président de la SORELIF le 30 mai 1996.

Dans un premier temps, 3 546 documents d'information émanant du maître d'ouvrage et présentant les grandes caractéristiques du projet et les options restant à définir, ont été adressés, le plus souvent en plusieurs exemplaires, aux maires des communes traversées et des communes contiguës, aux grands élus, aux présidents des chambres consulaires et d'organisations socio-professionnelles, aux membres des CESR et des comités régionaux des transports, aux services de l'État, aux responsables d'associations agréées au titre de l'environnement et à de nombreux acteurs locaux.

Ce document d'information a été complété par des plans au 1/50 000ème représentant l'ensemble du linéaire de l'ouvrage, distribués en 269 exemplaires aux collectivités, aux chambres consulaires et aux associations agréées. Par ailleurs, des dossiers de biefs comprenant des plans détaillés au 1/10 000ème ainsi qu'une note de présentation des caractéristiques techniques et environnementales des biefs, ont été adressés aux différentes collectivités, pour les biefs les concernant.

Enfin, un recueil d'avis et de documents administratifs regroupant les différents rapports émis sur le projet par les services de l'Etat et par les conseils scientifiques des deux comités de bassin concernés, a été diffusé en 443 exemplaires aux communes et aux grandes collectivités, organisations socio-professionnelles et organismes consulaires, ainsi qu'aux associations agréées¹. Ces organismes ont été invités, s'ils le souhaitaient, à mettre l'ensemble de ces documents à la disposition du public. Ce dernier a également pu en prendre connaissance dans les Préfectures et Sous-Préfectures des départements et arrondissements dans lesquels doit se réaliser l'infrastructure (cf. en annexe, le tableau récapitulatif de la diffusion des documents).

Outre cet envoi initial, le maître d'ouvrage a fait procéder à l'insertion, le 6 juin 1996, en double ou triple pages, dans une quinzaine de journaux locaux, d'une information sur la consultation produite à partir du document d'information. Cette information portait sur la globalité du projet ainsi que sur les biefs concernés par les différentes éditions. Un coupon-réponse y était joint, permettant à toute personne intéressée d'être destinataire par voie postale du document d'information et du livret-réponse l'accompagnant. Pour l'ensemble des titres et des éditions, on peut estimer à plus d'un million d'exemplaires le tirage de ces informations (cf. liste en annexe).

¹- Des photocopies du recueil d'avis et de documents administratifs ont été proposées aux personnes qui en ont fait la demande, aux conditions fixées par l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs et par l'arrêté du Ministre du Budget du 29 mai 1980 fixant le montant des frais de copie à la charge des personnes sollicitant la reproduction d'un document administratif.

Ce dernier document a fait en outre l'objet d'un tiré à part distribué par la poste dans les boîtes aux lettres des habitants des communes riveraines pendant la période du 13 au 19 juin. Ce sont ainsi 180 000 documents qui ont été déposés au domicile des riverains ou dans de nombreux lieux recevant du public.

Environ 6 500 exemplaires supplémentaires du document d'information élaboré par le maître d'ouvrage ont été adressés aux personnes et organismes qui en ont fait la demande par simple courrier ou par l'intermédiaire du coupon-réponse.

Par ailleurs un dossier comprenant outre ces éléments, l'ensemble des études produites à l'initiative du maître d'ouvrage sur les aspects économiques et environnementaux ainsi que le dossier ayant conduit à la déclaration d'utilité publique de 1978, a été mis à disposition du public dans les Préfectures des cinq départements concernés.

En vue de favoriser un bon déroulement de la consultation, les préfets de département ont par ailleurs invité les maires des communes traversées, les représentants d'associations et les organismes socioprofessionnels à des réunions d'information sur la consultation, dans le but de les inciter à prendre l'initiative d'organiser des réunions publiques de consultation. Onze réunions de ce type ont été tenues dans la période du 3 au 13 juin 1996.

La consultation a ainsi été conduite dans un double souci de *transparence* et de *large ouverture au public*.

2- Déroulement de la consultation

Trente-cinq réunions de consultation labellisées ont été organisées au cours de la période de consultation, à l'initiative des élus, des compagnies consulaires et des associations. Elles se sont déroulées en présence d'un représentant de l'État, du maître d'ouvrage et, le plus souvent, d'un membre de la commission d'experts, chaque fois que cela a été possible.

Ces réunions ont connu des configurations diverses, la plupart étant ouvertes au grand public. On a pu constater une forte participation de la population ainsi que la présence systématique d'associations souvent accompagnées de techniciens et de scientifiques. *Ce sont au total environ 7 000 personnes qui ont pu participer aux différentes réunions de consultation.* Des comptes-rendus faisant apparaître les préoccupations émises à cette occasion sur les conditions de mise en oeuvre du projet ont été établis sous la responsabilité du représentant de l'Etat (cf. liste en annexe).

Les réunions de consultation ont toujours permis le dialogue, même si l'ambiance fut assez souvent tendue, faisant apparaître à la fois les inquiétudes ressenties par les participants et les différentes prises de position des partisans et des opposants au canal. Un durcissement des positions hostiles au projet a cependant pu être enregistré lors des réunions qui se sont déroulées au cours du mois de septembre.

En tout état de cause, les réunions de consultation ont permis au maître d'ouvrage de présenter son projet et d'apporter, quand cela a été possible, des réponses aux questions techniques qui lui ont été posées. Des possibilités de variantes ont parfois été évoquées lors des réunions. Elles devront faire systématiquement l'objet d'un examen technique par le maître d'ouvrage afin d'en apprécier la faisabilité et les inclure dans les enquêtes à venir. On peut à ce sujet noter l'attitude positive des agents de la CNR tout au long de la consultation.

Tous ceux qui l'ont souhaité ont pu s'exprimer à l'occasion de cette consultation, à la fois directement, au cours des réunions labellisées, au moyen du livret-réponse très largement diffusé et par toute autre voie exploitable. Au total, ce sont 1 543 livrets-réponses qui ont été reçus par le biais d'une boîte postale spécialement ouverte à cet effet, auxquels il faut ajouter 205 courriers divers et délibérations adressés directement en Préfecture. L'ensemble de ces éléments permet de constater un impact que l'on peut estimer satisfaisant, de la consultation.

Les échos de cette dernière ont d'ailleurs largement débordé le territoire des départements et régions directement concernés, des réactions ayant pu être enregistrées en provenance d'autres régions de France (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, région parisienne...) et de l'étranger, particulièrement de Suisse.

La presse a rendu compte au jour le jour des débats et a dans l'ensemble bien relayé l'information concernant les modalités de la consultation, qu'il s'agisse des lieux où les dossiers étaient consultables, des dates des réunions publiques et des grandes étapes du calendrier. Elle a ainsi pu relater en continu le déroulement des réunions publiques et les prises de position exprimées au cours de la consultation. Certains quotidiens n'ont cependant pas hésité à prendre parti, y compris de manière spectaculaire, comme l'Est-Républicain, dont

le président a publié, peu de temps avant le lancement de la consultation, un éditorial résolument anti-canal.

Bien que s'achevant officiellement le 15 septembre, les contributions prises en compte dans le présent bilan ont été reçues jusqu'au 27 septembre.

En dépit des oppositions qui ont pu se faire jour au départ, l'organisation de la consultation n'a pas en définitive donné lieu à des critiques majeures, même si certains (CLAC) se sont plaints d'une insuffisance de débat. Nombreux ont cependant été ceux qui ont regretté qu'elle ne porte officiellement que sur les modalités de réalisation de l'ouvrage ("la couleur des écluses") et non sur son opportunité. En fait, le débat sur l'opportunité s'est largement développé, sans cependant occulter le véritable objet de la consultation.

3- Positionnement des acteurs

D'une manière générale, deux types de réactions ont pu être notés :

- les partisans ou opposants déterminés au projet se sont principalement prononcés sur l'opportunité en s'appuyant sur des arguments économiques (réitérant ainsi le débat d'experts) et environnementaux,

- la majorité des contributions, bien que prenant fréquemment parti pour ou contre (le plus souvent contre), a cependant fait apparaître des observations, parfois des propositions, constructives et utiles pour la suite des études.

Il y a lieu cependant de distinguer, en ce qui concerne le positionnement des acteurs, ceux qui expriment une opposition ferme au projet mais qui, se situant dans l'hypothèse où l'ouvrage se réalisera, formulent cependant des propositions pour le cas où... de ceux qui expriment une opposition au projet parce qu'ils sont inquiets et parce qu'ils n'ont pas pour l'instant reçu de réponses précises du maître d'ouvrage à l'ensemble des questions qui les préoccupent.

Les adversaires au projet ont mis en avant des raisons liées principalement à:

→ *des arguments économiques*

- une non-rentabilité présumée,
- un coût considéré comme prohibitif de la réalisation de l'ouvrage,
la non prise en compte des investissements nécessaires à la mise à grand gabarit de l'ensemble de la liaison,
- la concurrence de la liaison fluviale avec l'utilisation de la voie ferrée.

→ *des arguments environnementaux*

- l'importance des conséquences jugées négatives sur l'environnement, notamment en ce qui concerne :
 - * l'hydraulique générale de la vallée
 - * les écosystèmes aquatiques et riverains
 - * les paysages
- l'imprécision du projet et des réponses techniques apportées par le maître d'ouvrage sur ces sujets

A l'inverse, tout en reconnaissant la nécessité d'une prise en compte sérieuse des aspects environnementaux du projet, les partisans de la réalisation de l'ouvrage ont défendu :

- l'impact que sa réalisation aurait sur le niveau de l'emploi, direct et induit, tant au moment du chantier, qu'ultérieurement, provoqués par l'exploitation de l'ouvrage et par l'implantation d'activités nouvelles, y compris touristiques,
- l'enjeu fort pour les régions traversées d'être reliées par des infrastructures lourdes de transport aux autres pays européens,
- l'intérêt d'une mise en réseau des grandes infrastructures fluviales européennes, condition *sine qua non* de leur développement.

Le grand public :

La population des départements concernés a été largement sollicitée à travers :

- la diffusion dans la presse locale d'une double ou triple page présentant le projet,
- la distribution de 180 000 tirés-à-part
- l'envoi de 10 000 documents d'information
- la participation d'environ 7 000 personnes aux réunions labellisées de consultation.

Son expression a été recueillie par le biais des livrets-réponses, des nombreux courriers spontanés adressés en Préfecture et au cours des réunions publiques.

Le nombre important de coupons demandant la transmission individuelle du document d'information produit par le maître d'ouvrage révèle un important besoin d'informations auxquelles la consultation semble avoir répondu en grande partie. Ces demandes, de par la diversité de leur formulation certains n'hésitant pas à annoncer à cette occasion leur opinion favorable ou défavorable sur le projet ou à formuler des questions et de par leur répartition géographique, ont paru être le résultat de demandes spontanées et non celui d'un quelconque mot d'ordre.

La majorité des 1 573 livrets-réponses reçus dans le cadre de la consultation exprime une opinion défavorable au projet, même si beaucoup font ressortir des questions parfois précises portant sur la réalisation de l'ouvrage. D'une manière générale, le rapport des avis favorables et des avis défavorables exprimés dans les livrets-réponses peut être estimé à un pour quatre.

Outre la présence systématique des associations opposées au projet aux différentes réunions publiques, les particuliers ont pu également y faire part de leurs propres interrogations et inquiétudes sur des questions locales souvent précises et concrètes.

Collectivités territoriales :

La plupart des grandes collectivités ont pris part à la consultation par la production de comptes-rendus de débats internes, de délibérations ou de motions exprimant leur position principalement sur l'opportunité du projet :

. CONSEILS REGIONAUX

Les trois conseils régionaux d'Alsace, de Bourgogne et de Franche-Comté ont organisé un débat suivi de votes :

- Le Conseil Régional de Franche-Comté, au cours d'une séance particulière sur la liaison Rhin-Rhône qui s'est déroulée le 22 février 1996, a provoqué deux votes à l'issue d'un débat contradictoire, l'un négatif, sur l'opportunité économique globale du projet, l'autre positif, dans les mêmes proportions, sur les retombées que peut en attendre la Franche-Comté. Les exposés présentés au cours de la séance ont notamment mis en exergue la nécessité d'un approfondissement des études d'impact sur l'eau. Une importance toute particulière a été donnée aux différents aspects susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion de l'eau. Des expertises techniques sont demandées, dont les conclusions devront être rendues publiques.

- La région Bourgogne, sur le territoire de laquelle une partie de la liaison fluviale est déjà réalisée, souhaite son prolongement jusqu'à Niffer, afin de valoriser les équipements existants et affirmer ainsi sa vocation de "port terrestre de l'Europe". Par délibération du 20 juin 1996, le Conseil Régional de Bourgogne prend acte de la loi du 4 février 1995, souhaite la valorisation des équipements existants, prend acte de l'absence de toute implication financière de sa part, approuve les projets d'équipements publics permettant d'accroître la place occupée par la Bourgogne dans les échanges européens et se déclare attachée au respect durable des équilibres naturels.

- La région Alsace a pris acte positivement, lors d'une séance qui s'est déroulée le 4 juillet 1996, de la perspective de réalisation du grand canal. A cette occasion il a été demandé que :

- les autorisations d'ouverture des chantiers prennent en compte toutes les mesures de protection des populations concernées, toutes les mesures de protection et de sauvegarde de l'environnement et toutes les mesures d'accompagnement pour la prise en compte des conséquences induites.
- la mise en place d'un fonds de compensation permettant la revalorisation et la revitalisation du monde agricole.

Les trois conseils régionaux insistent sur l'importance qu'ils attachent aux questions liées à l'eau et à la protection de l'environnement.

Par ailleurs 8 élus du Conseil régional de Rhône-Alpes, dont le président du groupe écologiste, ont pris position personnellement contre le projet sous la forme d'un courrier par lequel ils dénoncent la concurrence du projet avec l'utilisation des lignes SNCF,

l'importance du coût, les atteintes du projet sur l'environnement et le manque d'utilité de l'infrastructure, qui devrait engendrer, à leur avis, une remise en cause de la DUP.

CONSEILS GENERAUX

Les conseils généraux du Haut-Rhin et de Côte-d'Or ont exprimé explicitement leur soutien au projet, de même que celui de Saône-et-Loire. A l'inverse, le Département du Territoire de Belfort a fait connaître son opposition. Les conseils généraux du Doubs et du Jura ne se sont pas prononcés, bien qu'un débat sans vote ni motion se soit déroulé dans le Jura :

- Le Conseil Général de Côte d'Or (délibération du 24 juin 1996) affirme son soutien au projet, convaincu qu'une voie d'eau à grand gabarit, insérée dans un axe de transport, pourra bénéficier à l'ensemble des régions traversées sous réserve d'étudier les conditions de l'insertion environnementale des ouvrages et de mettre en place un plan d'accompagnement avec les mesures nécessaires d'aménagement du territoire,
- Le Conseil Général du Haut-Rhin (délibération du 8 juillet 1996) exprime son soutien au projet, prend acte de son financement par E.D.F. et exige :
 - une réalisation exemplaire sur les plans paysager, environnemental et économique,
 - la mise en oeuvre de mesures de compensatoires,
 - l'association étroite de la collectivité à la programmation, à la mise en oeuvre et au suivi de cette infrastructure,
- Le Conseil Général du Territoire de Belfort réaffirme sa mobilisation en faveur de la réalisation du TGV Rhin-Rhône et exprime sa volonté de voir ce dernier projet constituer le grand dossier prioritaire d'aménagement du territoire.
Par une motion adoptée à l'unanimité des votants le 1er octobre 1996, l'assemblée territoriale s'oppose à la réalisation du projet de liaison à grand gabarit. Elle demande au Gouvernement de rouvrir le débat de fond et propose de réaffecter une partie des crédits dégagés au financement d'autres réalisations,
- Le Conseil Général de Saône et Loire (délibération du 12 juin 1996) affirme son soutien au projet et à l'achèvement de cette infrastructure de transport.

COMMUNES

Sur les cinq villes principales situées sur le tracé, deux (Mulhouse et Dole) ont exprimé directement ou indirectement leur soutien au projet, avec toutefois des interrogations sur les modalités de réalisation ; Besançon, par la voix de son maire, a rappelé les positions antérieures de la commune contre la réalisation de l'ouvrage ; Montbéliard n'a pas pris position, à l'issue d'un débat contradictoire organisé dans le cadre de la consultation. La commune de Belfort ne s'est pas prononcée dans le cadre de la consultation :

- La VILLE DE MULHOUSE (délibération du 16 septembre 1996), sans se prononcer explicitement favorablement au projet, souligne l'importance des enjeux mis en oeuvre à travers ce projet et auxquels la ville se trouve confrontée. Elle relève les problèmes majeurs

susceptibles, s'il n'y avait pas de réponse appropriée, de compromettre la réalisation du projet et indique avoir précisé les objectifs auxquels doit répondre le projet de canal sous la forme d'un cahier des charges à respecter par le maître d'ouvrage.

- La VILLE DE DOLE (réponse dans le cadre de la consultation par un dossier émanant du maire, en date du 12 septembre 1996) constate qu'il n'apparaît pas envisageable que le projet soit réalisé dans le strict respect de la DUP de 1978 et propose, pour maintenir autant que possible les niveaux actuels du Doubs, la création d'un bief supplémentaire au moyen de la réalisation d'une écluse dans la traversée de la ville.

- La VILLE DE BESANÇON (lettre du maire du 4 septembre 1996 accompagnée d'une documentation réalisée au nom de la ville et du collectif des élus du Doubs opposés au grand canal) rappelle que le conseil municipal s'est déjà prononcé clairement à quatre reprises et très majoritairement contre la mise à grand gabarit du canal Rhin-Rhône (1977, 1979, 1983 et 1992) et réénonce les arguments de fond motivant cette opposition, à savoir, le coût de projet, sa non rentabilité, les atteintes qu'il porterait à l'environnement et ses conséquences néfastes au plan local.

Plus de la moitié des 140 communes situées sur le tracé, se sont exprimées dans le cadre de la consultation, soit par le biais d'une délibération, soit par la voix de leur maire ou par l'envoi d'un dossier argumenté. Beaucoup d'entre elles ont pris position sur l'opportunité en émettant, pour la très grande majorité, un avis défavorable sur le projet.

La plupart ont fait part de leurs observations techniques et ont émis des suggestions pour la réalisation de l'ouvrage : les maires considèrent généralement que les réponses apportées à leurs préoccupations ne sont pas assez précises ni convaincantes et réservent de ce fait leur adhésion au projet.

La plus grande partie des communes riveraines a participé aux réunions de consultation, ainsi qu'à des rencontres directes avec le maître d'ouvrage, qui se sont déroulées depuis le mois de mai. Environ une cinquantaine de réunions de nature technique ont ainsi été organisées en plus des réunions publiques labellisées, permettant une information plus approfondie et l'ouverture d'un dialogue plus étroit avec les communes.

Par ailleurs le Syndicat mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs souligne, par la voie de son président, "l'importance et l'intérêt des documents présentés [dans le cadre de la consultation] tant par leur qualité quant à la description des travaux envisagés, que par leur objectivité et le souci de parfaite transparence". Il estime cependant que certains domaines d'intervention "méritent encore des études complémentaires ou des adaptations à définir avec les riverains et notamment les collectivités locales et territoriales."

Institutions socio-économiques :

- . Certains Conseils économiques et sociaux de région ont débattu sur le projet et ont émis dans certains cas une position :
 - le Conseil Économique et Social de Bourgogne (avis du 20 juin 1996) rappelle sa position antérieure favorable sur le principe de l'ouvrage. Il considère cependant que des clarifications doivent intervenir concernant le coût et le bouclage financier de la liaison, ses conséquences sur l'eau et l'environnement et sur les potentialités réelles qui existent en matière de transport fluvial.
 - le Conseil économique et social de Provence-Alpes Côte d'Azur (motion du 24 juin 1996) réaffirme son soutien au projet et rappelle la nécessité de procéder à l'ensemble des acquisitions foncières avant juin 1998.
- . La plupart des chambres de commerce et d'industrie (de Marseille à Strasbourg) se sont prononcées avec vigueur en faveur de la réalisation rapide du projet, sous réserve d'un traitement approprié des problèmes liés à l'environnement. Elles demandent fermement le respect des dispositions de l'article 36 de la loi d'aménagement du territoire et en particulier celui du délai imparti à la réalisation de l'ouvrage. Il en est de même des représentants des milieux économiques.
- . Les organisations professionnelles agricoles de Franche-Comté considèrent que la réalisation de cet ouvrage risque de représenter une nuisance importante pour l'agriculture et à ce titre exigent, en préalable, la réparation intégrale des dommages causés. Elles ont donc proposé un protocole d'accord-cadre prévoyant cette réparation et comportant en particulier la création d'un fonds de reconstitution du potentiel agricole amputé.
Deux réunions organisées dans le Jura par la Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles ont en outre permis à la profession agricole d'examiner de façon concrète les implications de la réalisation de l'ouvrage pour le monde agricole.
Les organisations professionnelles du Sundgau ont de leur côté exprimé une forte opposition à la réalisation de la liaison, s'appuyant d'une part, sur le fort impact que ce projet ne manquerait pas d'avoir sur le plan écologique et sur les terres agricoles et, d'autre part, sur un profond scepticisme quant à l'utilité économique du projet.
La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a pris quant-à-elle une position plus nuancée, faisant apparaître son souci concernant la prise en compte de différents points relatifs aux enquêtes parcellaires, aux problèmes liés à l'eau (alimentation en eau de la liaison, protection contre les crues et les risques de pollution) et à l'incidence économique du projet sur l'activité agricole.
- . La Chambre nationale de la batellerie artisanale voit dans la réalisation du canal à grand gabarit un moyen "de rétablir en France un équilibre entre les différents modes de transports".

Associations :

- . Les associations qui se sont exprimées dans le cadre de la consultation, en-dehors de celles exprimant la position des acteurs économiques, ont majoritairement pris position contre la réalisation de l'infrastructure. C'est le cas des associations de défense de l'environnement et de certaines associations de consommateurs (Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Or)
Ces associations contestent l'opportunité du projet et demandent son abandon. Elles se disent prêtes à intervenir en justice pour atteindre cet objectif.
Des documents-types portant la seule mention "non au canal" émanant de 26 000 personnes environ ont en outre été déposés à la Préfecture de Franche-Comté. Deux manifestations d'opposition au projet se sont par ailleurs déroulées, l'une à Dole avant le démarrage de la consultation, le 31 mars, l'autre le 9 juin à Besançon, toutes deux rassemblant plusieurs milliers de manifestants.
- . A l'inverse plusieurs associations regroupant des acteurs économiques, particulièrement en Alsace, mais aussi celles dont le but est de promouvoir la voie d'eau (Promo-Fluvia, Consortium pour les voies navigables de l'Est et du Sud-Est, Alliance des Rhôdaniens, Médinor..) ont fait connaître leur attachement à la réalisation de la liaison fluviale, dans le respect du calendrier fixé par la loi.
- . Les fédérations départementales des associations de pêche (Doubs, Jura, Ain, Côte d'Or) se déclarent hostiles au projet en raison de ses conséquences au regard de l'impact sur les milieux naturels et aquatiques.
- . Il convient également de noter le dossier présenté par Génération Ecologie Haut-Rhin, qui estime que "si la création du canal du Rhône au Rhin est une chance économique, il existe une alternative à la solution proposée par la vallée du Doubs" qui doit être écartée en raison de ses coûts écologiques et son coût financier. Cette formation propose un tracé alternatif passant par Epinal et Nancy, au gabarit "RHK" (1 350 tonnes).

4- Résultats de la consultation

Les observations produites ont consisté le plus souvent en des remarques générales sur le projet (problème des crues, utilisation des matériaux excédentaires...). Certaines contributions se sont limitées à la formulation d'un slogan défavorable au projet, la plupart justifiant cependant la prise de position par des considérations économiques ou environnementales. Cette attitude est particulièrement vérifiée dans les livrets-réponses qui émanent principalement de particuliers qui ont saisi l'opportunité de la consultation pour émettre un avis personnel portant le plus souvent sur la seule opportunité du projet.

Il convient toutefois de noter que la consultation ne peut avoir valeur de sondage, dans la mesure où elle n'a pas été organisée dans cet objectif et qu'il a été clairement affiché dès le départ qu'elle portait exclusivement sur les modalités de mise en oeuvre de la liaison et non sur son opportunité.

En ce qui concerne les préoccupations techniques apparues au cours de la consultation, on peut noter qu'il y a convergence entre celles relevées dans les livrets-réponses, celles exprimées dans les réunions de consultation, les avis émis par les collectivités locales et les nombreux courriers spontanés parvenus en Préfecture.

Il est possible de distinguer plusieurs niveaux de préoccupations :

→ *préoccupations d'ordre général sur l'ensemble du tracé :*

- effet prévisible sur le niveau et la régulation des crues et sur la maîtrise des inondations en particulier dans la traversée des villes et des villages, dans le Sundgau et à la confluence de la Loue, du Doubs et de la Saône (*horloge hydraulique*)
- dispositifs techniques visant à limiter les atteintes aux milieux aquatiques, aux zones humides, aux sites et aux paysages,
- identification et modalités de réalisation des mesures compensatoires,
- alimentation en eau en période d'étiage, notamment dans les boucles du Doubs,
- alimentation du bief de partage et transfert éventuel d'eau entre les bassins du Doubs et du Rhin,
- risques d'eutrophisation du Doubs,
- pollution des nappes phréatiques,
- niveau des nappes et conséquences du canal à grand gabarit sur le devenir des puits de captage en eau potable,
- conséquences sur le système karstique,
- techniques de dragage et de surcreusement du lit du Doubs,
- conditions d'évacuation et d'utilisation des matériaux excédentaires,
- devenir du canal Freycinet,
- possibilités de développement de l'activité touristique,
- bruit généré par l'exploitation de la liaison la nuit, particulièrement à proximité des écluses,
- conditions de réalisation du chantier et réduction des nuisances qu'il pourra générer.

→ *des préoccupations générales exprimées au niveau des biefs :*

- franchissements routiers ou ferroviaires du canal (rétablissements de voirie),
- insertion paysagère des barrages et des écluses,
- cohérence générale et complémentaire des aménagements connexes à l'ouvrage (plans d'eau, plate-forme multimodales) et questions relatives à leur financement,
- devenir des aménagements et équipements existants situés en tout ou partie dans l'emprise de l'ouvrage ou à proximité immédiate de celui-ci,
- fonctionnement des siphons et rabattements de nappes.

→ *des problèmes particuliers soulevés sur certaines parties du tracé :*

- traversée de Dole (niveau de l'eau dans les canaux existants et devenir de plusieurs monuments, dont le pont Louis XV),
- disparition du tunnel de Thoraise et du bassin de virement des péniches,
- passage à hauteur de Besançon (alimentation en eau de la boucle et implantation de l'écluse),
- devenir des villages de la commune d'Ougney-Douvot,
- traversée de Montbéliard (problème des inondations, rectification du pont de chemin de fer, devenir du Près la Rose...),
- traversée du Sundgau (inondations, alimentation en eau du canal et traversées de villages)
- traversée de Mulhouse.

→ *d'autres préoccupations plus ponctuelles :*

- droit d'usage de l'eau du canal et maintien de certaines utilisations particulières existantes dans le lit actuel du Doubs ou dans le canal Freycinet,
- participation financière des communes et garanties concernant la prise en charge des surcoûts d'exploitation des équipements modifiés,
- devenir de telle ou telle habitation, de tel puits... intéressant directement les particuliers ayant une propriété située dans l'emprise ou à sa proximité.

L'objet même de cette consultation et l'état réel d'avancement des études font que les réactions enregistrées laissent principalement apparaître des doutes et des inquiétudes d'autant plus forts que des réponses suffisamment précises n'ont généralement pas pu être apportées pour l'instant par le maître d'ouvrage.

Dans certains cas des propositions de solutions ont pu être émises et sont d'ores et déjà mises à l'étude. Dans d'autres, les relations avec les municipalités concernées restent à se développer.

Conclusion

1- On peut considérer que, globalement, les objectifs d'information du public et de recueil de ses préoccupations ont été atteints. La consultation a été faite pour permettre à chacun de s'exprimer, collectivement ou individuellement et connaître les soucis et les inquiétudes provoqués par la réalisation du canal à grand gabarit. Les questions essentielles ont été soulevées et le dialogue manifestement insuffisant jusque là a été noué ou renoué.

Pour autant, la consultation aura certainement permis, d'une part une prise de conscience des enjeux, d'autre part de soulever les questions de fond quant aux modalités de réalisation de l'ouvrage.

Bien sûr, elle n'aura pas répondu à toutes les questions. Tel n'était pas son objet et cela n'était pas demandé non plus au maître d'ouvrage à ce stade de la procédure.

L'ampleur de la participation et la qualité générale des échanges valident cette procédure introduite par la loi Barnier, ceci en dépit de conditions difficiles qui ont généré certaines frustrations : réserves émises sur l'objet de la consultation, sur son opportunité et son lancement à un stade intermédiaire de l'instruction d'un projet complexe. Au vu de cette expérience, nombreux sont ceux qui s'accordent à penser qu'elle constitue un progrès pour la démocratie.

2- La consultation a eu pour toile de fond le débat sur l'opportunité, s'appuyant souvent sur les zones d'ombres que le projet laisse apparaître sur de nombreux aspects techniques. Le déroulement des débats a fait apparaître une réelle perplexité sur la réalisation de l'ouvrage, tant pour des raisons économiques (rentabilité, place du fluvial dans la politique des transports...), techniques (la grande difficulté à déterminer et à maîtriser les effets de la voie d'eau sur l'environnement) que juridiques (difficulté à gérer des réglementations complexes s'appliquant rétroactivement à un projet ancien). La question des priorités en matière de dépenses publiques a également été posée à diverses reprises.

Bien que ses résultats ne puissent être considérés comme significatifs, au sens statistique, des opinions des populations consultées, la consultation a fait apparaître :

- . l'existence de profondes inquiétudes, voire d'oppositions nombreuses souvent argumentées, de la part des particuliers qui se sont exprimés
- . des opinions moins tranchées de la part des instances politiques et des collectivités :
 - les trois conseils régionaux se sont prononcés favorablement au projet, de même que les conseils généraux du Haut-Rhin, et de Côte d'Or,
 - le conseil général du Territoire de Belfort a pris position contre,
 - la majeure partie des 80 communes qui se sont prononcées dans le cadre de la consultation ont marqué leur opposition au projet
- . une ferme hostilité de la part des associations de défense de l'environnement
- . des avis très favorables des instances et des milieux économiques (hors organisations agricoles)
- . une attitude relevant plutôt de l'indifférence attentiste de la part du reste de la population

3- La consultation a permis d'établir une longue liste de problèmes qui servira en partie de base à la rédaction du cahier des charges des études d'impact. Le maître d'ouvrage doit désormais apporter des réponses aux questions posées. Les études à venir devront vérifier que

le projet peut satisfaire aux exigences des diverses dispositions législatives en vigueur (loi Bouchardeau, loi sur l'eau...).

Les questions, observations ou suggestions plus concrètes qui sont apparues à l'occasion de la consultation, devront alimenter la mise au point technique du projet sur le terrain au cours de la phase de concertation qui va devoir désormais se développer. L'évolution positive dans la façon dont le maître d'ouvrage aborde ses relations avec les acteurs locaux : particuliers, élus, administrations, dans le cadre d'une concertation plus ouverte, ne sera pas le moindre des mérites de cette consultation et facilitera son action.

SYNTHESE THEMATIQUE

Les observations formulées par écrit ou lors des séances publiques ont pour l'essentiel porté sur les thèmes généraux suivants :

1- domaine de l'eau et du système hydrobiologique général

Une part importante des interrogations ou des avis formulés lors de la consultation concernent les interférences de la liaison fluviale avec la ressource en eau.

Au delà des questions d'ordre général (principalement formulée par les associations d'environnement et de protection de la nature) relatives d'une part à la connaissance de l'écosystème Doubs dans son ensemble et à son devenir, et, d'autre part à la compatibilité de l'infrastructure avec les dispositions de la loi sur l'eau, les principaux points abordés concernent pour l'essentiel :

- la propagation des crues
- la situation des rivières à l'étiage
- les eaux souterraines et l'alimentation en eau potable
- la qualité de l'eau

1.1- Propagation des crues

De façon générale, un besoin de clarification sur les références hydrologiques utilisés par la CNR est ressenti. Certaines personnes pensent en particulier que la crue de 1990 utilisée dans les études de propagation des crues n'est pas représentative.

Se faisant l'écho des rapports d'expertise, et notamment à l'occasion des réunions publiques, de vives inquiétudes sont apparues sur l'accélération de la vitesse de propagation des crues et des concomitances qui pouvaient en résulter. Ceci concerne les conjonctions des crues du Doubs et de la Loue, de l'Ill et de la Largue mais aussi du Doubs et de la Saône.

Pour éviter ces conjonctions, le maintien des champs d'expansion des crues est vivement souhaité. De ce point de vue, le remblaiement du lit majeur ou son occupation permanente par des plans d'eau soulèvent des oppositions. Beaucoup considèrent que le volume des déblais est trop important, et qu'il faut chercher d'autres solutions de dépôt afin de conserver les champs d'inondation et la qualité des zones humides.

Lors des réunions publiques, il a été de très nombreuses fois demandé que l'infrastructure n'aggrave pas la situation en période de crue et même participe à l'amélioration de la protection des lieux habités. Toutefois, et ceci s'est clairement exprimé sur Baume-les-Dames, la population s'interroge sur le choix des zones dont il faudra maintenir voire accentuer l'état d'inondabilité afin d'assurer une meilleure protection des lieux habités. De façon plus précise, il a été demandé que soit prévu un stockage de 20 millions de m³ pour écrêter les crues.

Sur le versant alsacien, a été évoquée (notamment au cours des réunions publiques) la solution technique permettant d'évacuer les crues de l'Ill par le canal. Il a été observé que ce dispositif risquait d'aggraver les crues du Rhin à l'aval de Niffer et que cela pouvait aller à l'encontre des efforts entrepris en Allemagne pour limiter leur impact.

Il convient également de noter des questions sur les conditions d'évacuation des crues en phase de travaux et tant que la liaison ne serait pas complètement achevée. De même, les dispositifs techniques (siphons) permettant le passage de certaines rivières sous le canal soulèvent des objections (colmatage par des corps flottants).

1.2- Etiages

Le même souci de clarification sur les références hydrologiques s'est souvent exprimé, en souhaitant que la CNR précise ses données.

De nombreuses interrogations ont porté sur les conditions d'alimentation en eau de la liaison. Les débits du Doubs, de la Largue ou des rivières adjacentes semblent insuffisants. Les solutions avancées soulèvent des objections. Le barrage de Champagney ne semble pas avoir un volume suffisant. Certains estiment que l'eau du Rhin est polluée et ne doit en aucun cas être utilisée pour alimenter le Doubs. Le plan d'eau de Brebotte soulève des oppositions car celui-ci affecte les terres agricoles et son exploitation induit un marnage latéral trop important.

Le maintien d'un débit réservé suffisant dans les boucles et les tronçons de rivière affectés par une dérivation, apparaît comme étant une exigence (obligation du respect de la loi pêche). Il est également souligné que quel que soit le débit maintenu dans les tronçons de rivière à l'aval des dérivations, la réalisation de la liaison accroîtra la durée de l'étiage et donc la fragilité des rivières en basses eaux.

Par ailleurs, compte tenu de la future disparition du canal Freyinet dont les pertes alimenteraient la Douce, il est demandé que le projet de liaison soutienne les étiages de cette rivière.

1.3- Eaux souterraines et alimentation en eau potable

Dans ce domaine, ont été fréquemment soulignées des difficultés liées à l'implantation de l'infrastructure dans une vallée karstique. Le karst franc-comtois est mal connu et au cours des réunions publiques (Besançon et Tavaux), les mouvements associatifs ont fait ressortir divers risques (contournement des barrages, mise en charge de fissures, augmentation des pertes, mise en activité de résurgences) qui selon eux ne manqueront pas de se manifester lors de la mise en eau des ouvrages. On souligne fréquemment la nécessité de réaliser des études très approfondies pour connaître le développement du réseau karstique avant réalisation.

Pour ce qui concerne les nappes alluviales, et sur l'ensemble du parcours, les dispositions techniques adoptées ont soulevé des observations. Notamment, il a été observé que l'abaissement du niveau du canal ou de la rivière par rapport au niveau d'écoulement actuel provoquerait un abaissement des nappes par effet de drainage. A l'inverse, une élévation du niveau conduirait à une augmentation de l'humidité des maisons et des terres. Cette inquiétude s'est plus particulièrement manifestée au sein des organisations professionnelles agricoles.

Pour certains, le dispositif technique d'évacuation des eaux d'infiltration par les fossés de drainage collatéraux ne fonctionnerait pas en période de crue. Il conviendrait de rechercher

d'autres solutions. Par ailleurs, des craintes ont été émises sur le risque de tassements des sols par suite des modifications des niveaux de la nappe alluviale.

Par ailleurs, est également évoquée la rupture des écoulements transversaux au sein des nappes que provoquerait l'étanchéification du canal, avec une éventuelle perte de qualité de ces eaux souterraines.

Les conseils municipaux, les représentants des syndicats d'alimentation en eau potable veulent avoir des assurances sur le devenir des installations d'adduction d'eau potable. En cas de conservation de ces installations, ceux-ci veulent avoir des garanties sur le maintien de la qualité de la nappe. Ils souhaitent également que des engagements fermes soient pris afin que soit assurée si nécessaire la réalisation de nouvelles installations et que soient intégralement financés tous les coûts et surcoûts qui en résulteraient. Ce souci de prise en charge est également exprimé pour les réfections des réseaux d'eau pluviale ou d'assainissement rendues indispensables par suite des modifications des niveaux de rejet.

1.4- Qualité de l'eau

Au cours des réunions publiques consacrées à l'eau ainsi que dans les avis exprimés, a été évoqué le risque de dégradation de la qualité de l'eau des rivières. La réalisation de la liaison induirait une perte de la capacité d'autoépuration et conduirait à une augmentation de la fragilité des rivières vis à vis des pollutions. Certains estiment que les mesures compensatoires prévues (amélioration du traitement des rejets domestiques par les stations d'épuration) sont insuffisantes à cet égard, et cela d'autant plus qu'une partie conséquente des pollutions ne serait pas d'origine domestique.

La réalisation de l'infrastructure provoquerait selon certains une eutrophisation de l'ensemble des rivières. Cette inquiétude s'exprime également pour le bief de partage ainsi que sur les biefs du versant alsacien où le dispositif de pompage bief par bief semble contesté.

Le risque d'eutrophisation des plans d'eau est également souligné, notamment sur Avanne.

2- Ecosystèmes

La suppression des zones humides soulève de très nombreuses contestations, plus particulièrement au sein des mouvements écologistes. Il est maintes fois souligné le rôle qu'elles jouent en matière de stockage des crues, de soutien des étiages, de zones de nidification, de fraie pour le poisson, d'habitats ou de refuge pour la faune et la flore, et d'autoépuration. Des mesures précises de protection sont souhaitées, garantissant la pérennité des zones humides préservées, notamment dans le cas d'éventuels aménagements connexes ultérieurs.

La reconstitution des zones humides est jugée insuffisante car selon ces mêmes mouvements, celles-ci ne pourront en aucun cas offrir les mêmes qualités biologiques et physiques que les milieux originels. Des espèces jugées banales remplaceront les espèces rares qui vivent dans ces milieux.

Des craintes sont également exprimées sur la Basse Vallée du Doubs dont la richesse écologique et la morphodynamique pourraient être altérées par la réalisation et le fonctionnement de l'infrastructure.

L'évolution des peuplements piscicoles a également été évoquée. Les associations de pêche ont mentionné un risque de dérive vers des espèces plus banales. Il est fréquemment demandé la reconstitution de zones d'écoulement rapide. Le risque de disparition de zones de fraie par suite du batillage des bateaux est également souligné. Plus généralement, le batillage provoqué par le passage des péniches serait une gène pour les pratiques de pêche.

De façon plus particulière, les associations de protection de la nature mentionnent que la vallée de la Largue abrite une population relictuelle de Courlis cendré. Des chasseurs mentionnent les risques de noyade pour le gibier.

3- Paysages et patrimoine

Sur l'ensemble de la liaison, les populations s'inquiètent des transformations substantielles des paysages et manifestent le souhait que les ouvrages s'intègrent au mieux dans les nouveaux paysages. La hauteur des écluses ou des digues, notamment sur le versant alsacien et sur le bief de Falletans, est jugée comme étant excessive par les riverains.

Beaucoup mentionnent l'effet de coupure que provoquera la liaison au sein des villes et des villages (Mulhouse, Bourogne, l'Isle sur le Doubs), et notamment dans la vallée de la Largue où les riverains craignent de perdre la visibilité qu'ils ont actuellement sur l'autre rive.

Il est demandé que des réflexions soient engagées pour favoriser l'intégration des ouvrages dans le tissu urbain ou rural et le respect de l'ambiance des espaces, en veillant à ce qu'ils n'apparaissent pas comme de pures créations artistiques.

La compatibilité des ouvrages avec les sites protégés ou les abords de monuments historiques est abordée. Sur Besançon, des craintes sur la qualité paysagère de la boucle du Doubs en période d'étiage ont été exprimées ; de même, la covisibilité d'ouvrages importants (écluses et barrages) avec la perspective de la Citadelle soulève des interrogations.

La traversée de Dole a fait l'objet d'un grand nombre d'observations. Il faut souligner que celles-ci se sont exprimées sur tout l'itinéraire (y compris le versant alsacien) et qu'elles ne se limitent pas au seul secteur dolois.

4- Cadre de vie, pollution, risques et nuisances

Sur Ougney-Douvot, il est demandé que la CNR prenne à sa charge le déplacement du village et que les habitants soient ainsi relogés.

La réalisation des plans d'eau soulève des inquiétudes (Vaire-Arcier, Brebotte, bief de partage) : modification des climats locaux avec pour conséquence des brouillards de plus en plus nombreux et la prolifération possible des moustiques.

L'entretien des ouvrages, des plans d'eau, des boucles et des délaissés est évoqué. On mentionne le risque d'envasement ou de dépôts par atterrissements. Mais de façon plus générale, le financement de l'entretien de l'infrastructure elle-même mais aussi de tous les aménagements connexes fait l'objet d'une certaine préoccupation et de demandes d'éclaircissements.

Des études préalables sur la contamination éventuelle des boues de curage sont demandées. Ce même risque est mentionné pour les terrains situés dans les emprises d'anciennes usines (Rhodiaceta à Besançon).

La tenue des ouvrages lors des inondations ou en cas de séisme est évoquée. Les riverains souhaitent que la CNR leur donne toutes les assurances voulues sur ce point. Une étude des risques est demandée, certains rappelant que celle-ci serait obligatoire d'après la législation (séance publique de Tavaux).

Des questions liées au bruit du trafic notamment de nuit ont été posées lors des séances publiques.

Le chantier est également l'objet de nombreuses préoccupations. Le bruit, le trafic des engins, les chaussées défoncées, les difficultés de circulation sont les objets principaux des interrogations et des craintes formulées.

5- Economie et aspects financiers

D'une manière générale, ce sujet a été abordé sous trois angles : l'emploi, les aspects financiers, et l'intérêt du transport fluvial.

Il s'agit d'un des sujets sur lesquels des positions divergentes assez nettes ont pu être enregistrées entre d'une part les organisations socio-professionnelles et les grandes collectivités qui en ont principalement souligné les aspects positifs et d'autre part, les associations et la population qui s'est exprimée, qui en ont relevé le plus souvent les aspects négatifs.

5.1- Emploi

L'emploi a été mis en avant, tant dans le BTP au titre des travaux eux mêmes, que plus durablement par la création d'activités nouvelles sur les différentes zones prévues à cet effet, dans certaines entreprises situées actuellement le long de la voie d'eau et plus généralement dans la région. La compétitivité des entreprises serait renforcée par une offre de transport diversifiée et plus ouverte sur les réseaux européens. Des interrogations ont cependant été émises sur la conception et l'implantation des plates formes plurimodales à Besançon et dans le Nord Franche-Comté.

Concernant les effets de la liaison sur les entreprises existantes, certains craignent que des usines situées en bordure du Doubs ne soient touchées (Laissey) ou gênées dans leur développement (Clerval), voire amputées d'une partie de leur activité (production d'électricité à Boussières).

A l'inverse, les papeteries de Novillars, par exemple, apprécieraient de faire appel au mode d'approvisionnement fluvial (pour le transport des vieux cartons) jugé plus économique que le routier actuel, d'autant qu'un doublement de la production du site est envisagé à terme. Dans le secteur de l'Isle sur le Doubs, la possibilité de créer une plate forme forestière est avancée par plusieurs communes. D'autres industries envisageraient le transport fluvial (Solvay à Tavaux, Peugeot à Sochaux).

5.2- Aspects financiers

- le coût et le financement

Très nombreuses ont été les questions sur le financement. S'appuyant notamment sur le rapport conjoint de l'Inspection des Finances et du CGPC (ministère de l'Equipement), sur les affirmations des opposants et sur les chiffres de la CNR, un large débat s'est ouvert, relayé par la presse, sur le coût réel du projet, c'est-à-dire ce qui sera payé par la SORELIF Saône Rhin pour la construction de la liaison et sur l'identification du véritable financeur final.

- le coût de fonctionnement

De nombreux doutes ont été émis quant à la rentabilité de l'ouvrage, en dehors même de son amortissement. A côté des discussions sur les trafics escomptés, le canal est apparu comme pouvant générer un déficit annuel évalué à 100 MF malgré la production d'hydroélectricité. La question de la prise en charge de ce déficit a parfois été posée.

- les indemnisations et garanties ultérieures

La question de la juste indemnisation des préjudices subis a été fréquemment évoquée, tant en ce qui concerne les expropriations que l'indemnisation des dommages indirects : quelle sera l'indemnisation pour la gène provoquée par la perte de vue (du fait de la construction d'une digue), par les nuisances du chantier ou par le bruit des péniches ?

De même, des interrogations ont été soulevées concernant la prise en charge permanente des surcoûts pour les communes en matière notamment d'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement lorsqu'il est nécessaire d'effectuer des pompages nouveaux ou supérieurs à la situation actuelle. Les communes refusent toute augmentation du prix de l'eau à la charge des habitants.

A plus ou moins long terme, si des incidents venaient à apparaître (tassements des sols, fissurations d'immeubles, humidité dans les maisons, dépréciations de terres agricoles), comment la CNR indemniserait-elle les victimes ?

Un autre point abordé à plusieurs reprises est celui des dégâts dûs aux crues ultérieures. Que se passerait-il en cas de rupture d'un ouvrage par cause naturelle (séisme) ou accidentelle ?

En Franche-Comté, la profession agricole a demandé la constitution d'un fonds de compensation.

- l'intérêt du transport fluvial

Le transport par voie d'eau a été reconnu généralement comme économique et écologique. En revanche, la réalisation de l'infrastructure soulève sur ces points des contestations. Le volume et la nature des trafics escomptés ont fait l'objet de mises en cause ou au moins de doutes à l'égard des chiffres prévisionnels avancés par la CNR. Des doutes ont également été émis sur la capacité hydraulique de la rivière aux étiages et sur l'évolution du transport fluvial. Certains se sont interrogés sur la possibilité de ramener le gabarit à 2 000 T au lieu de 4 400 T, ce qui limiterait les impacts (rayons de courbure par exemple) et les coûts.

Les relations avec le transport routier et la SNCF furent en général abordées en termes de concurrence. La population qui s'est exprimée et certaines associations ont estimé que les transports routiers seraient peu affectés et que la SNCF serait pénalisée. Certains prétendent qu'une capacité de transport équivalente au grand canal pourrait être obtenue par un aménagement de la voie ferrée à des coûts moindres que la réalisation de la voie d'eau.

Des questions plus techniques ont été posées sur la vitesse des convois, le bruit généré par l'exploitation de la liaison de jour comme de nuit, l'impact sur la faune et les berges, les risques liés au transport des matières dangereuses, etc...

6- Projet et aménagements

Plusieurs variantes de tracé ou propositions de modifications du projet sont apparues au cours de la consultation, suggérées soit par les populations soit par le maître d'ouvrage. La plus importante concerne Dole dont l'objectif est de permettre de sauvegarder le pont Louis XV et les autres monuments classés situés à proximité de l'ouvrage (rosace de l'Hôpital St Esprit, nymphée de Scey...). Une demande de variante a également été exprimée à Besançon (déplacement de l'écluse en amont de la ville). D'autres suggestions de modifications plus ponctuelles ont été exprimées le long du tracé et reprises dans le cadre de la synthèse par brefs.

Au delà de ces variantes, les observations ont porté sur l'assainissement, le rétablissement des voies de communication, l'urbanisme et la création de diverses plates formes :

- . En matière d'assainissement et d'eaux pluviales, des questions précises ont été posées à la fois sur l'évacuation (problèmes de niveau et de relèvements éventuels) et sur l'amélioration des traitements rendus nécessaires par la nouvelle sensibilité de la rivière à l'eutrophisation. Certaines communes demandent l'adaptation des stations d'épuration existantes ou la création de nouveaux équipements.
- . Concernant les voies de communication, hormis le remplacement à l'identique de ponts ou de voiries, une réflexion de fond fut soulevée en matière d'aménagement du territoire :
 - n'est-il pas opportun de repenser une déviation d'agglomération (Baume les Dames), profitant des importants travaux prévus, des emprises continues le long de la voie d'eau projetées, l'accès à un village (Pompierre), les plans de circulation urbaine (Mulhouse) ?

- n'est-il pas nécessaire de mettre à des normes plus actuelles un ancien pont sur le Doubs (Longevelle) ou d'en créer de nouveaux pour éviter un détour existant ou généré par le projet (Isle sur le Doubs) ?
- à l'inverse, le projet ne peut-il pas être modifié pour sauvegarder un pont (Dole, Fraisans) ou un paysage (Besançon, Thoraise) ?
- la modification d'un tracé existant semble générer des nuisances nouvelles (Clerval), comment y remédier ?

La plupart des communes estime que c'est à la SORELIF de prendre en charge ces aménagements, soit qu'elles les imputent au projet, soit qu'elles n'ont pas les moyens de les financer, soit qu'elles l'exigent à titre de compensation.

- . La création des plates formes, faisant appel aux excédents de déblais générés par le creusement du canal, a suscité des interrogations du fait que leur vocation reste souvent mal définie, qu'elles empiètent le plus souvent sur les zones inondables et qu'elles ne sont pas équipées pour leur usage éventuel ultérieur (sauf pour l'agriculture). Leur multiplication pose le problème de la cohérence d'ensemble de ces équipements induits. Le cas des nombreux plans d'eau a été posé de façon sensiblement identique.

7- Tourisme

Considérant la cohabitation extrêmement délicate au niveau de la sécurité entre les grands bateaux de transport et les petites embarcations, beaucoup de questions se sont posées sur l'avenir du tourisme fluvial :

- quel est le devenir du canal Freycinet actuel (qui est considéré comme plus favorable au développement d'une activité touristique) ?
- qui paiera la remise à niveau et l'entretien des secteurs conservés ?
- le passage aux écluses pourra-t-il se faire normalement (en terme de priorité, de temps d'attente, de quantité d'eau à l'étiage) ?
- l'environnement du grand gabarit présentera-t-il encore un intérêt touristique ?

De nombreuses communes ou associations ont fait remarquer que des équipements spécifiques à la voie d'eau devraient être créés : ports de plaisance, haltes nautiques, stades d'eaux vives, petites écluses supplémentaires. De même, il a été souhaité que les berges permettent la promenade à pied (occasionnellement à cheval) et la pratique du cyclotourisme ou du VTT, que ce soit entre deux villages, sur un itinéraire ou en ville. La question de la prise en charge financière de ces aménagements et équipements n'a souvent été qu'évoquée et non réellement ébordée au cours de la consultation.

A contrario, des inquiétudes ont été formulées sur l'exploitation des plans d'eau, au regard des risques d'eutrophisation ou des conséquences du marnage (ex. Champagney ou Brebotte)

La pratique de la pêche a été aussi un fort sujet de préoccupation quant à l'intérêt lui-même (on suppose une banalisation des espèces) et l'autorisation de sa pratique (dont l'usage des barques).

8- Agriculture

La profession agricole particulièrement mobilisée dans le Haut-Rhin, a essentiellement exprimé :

- des craintes quant aux risques d'assèchement ou d'humidification des terres en raison des variations de la nappe phréatique
- des questions quant à la qualité des sols rendus à l'agriculture après remblaiement
- des réserves liées aux prélèvements de terres agricoles, avec leurs conséquences sur l'organisation des exploitations et la baisse du potentiel agricole.

S'agissant des restructurations d'exploitations des demandes de remembrement avec inclusion d'emprise, au niveau communal voire au niveau intercommunal ont été formulées.

SYNTHESE PAR BIEFS

BIEF DE NIFFER

BIEF DE NIFFER

CONTRIBUTIONS

- Association Alsace Nature, texte de l'intervention du Secrétaire Départemental, Monsieur Stahl (Mulhouse, 23 Mai 1996).
- C.C.I. Sud Alsace Mulhouse, Avis du 26 août 1996.
- Compte-rendu de réunion publique labellisée du 1er juillet 1996 à Dannemarie (Expert M. Barbero)
- Compte-rendu de réunion publique labellisée du 8 juillet 1996 à Mulhouse (Expert M. Décamps).
- Délibération de la commune de Mulhouse du 16 septembre avec dossier Avis de la ville de Mulhouse" et motion du Comité Environnement et Cadre de Vie.
- Délibération de la commune de Riedisheim du 29 août 1996.
- Questions sur l'alimentation en eau potable du secteur Ouest du Canton de Dannemarie.
 - . observations et propositions de M. le Maire de Chavannes sur l'Etang, rapporteur d'un groupe de travail,
 - . lettre de M. Reitzer, député maire transmettant un courrier du maire de Chavannes sur l'Etang, accompagné d'un rapport, de procès verbaux de réunions
- Office Interconsulaire des Transports et des Communications Alsace-Franche-Comté, lettre de Monsieur Marbacher (Président), le 5 septembre 1996.
- Ports Rhénans Alsace Sud, lettre du 9 septembre 1996.
- Dossier du conseil municipal de Brunstatt du 11 septembre 1996 .
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES

Projets et aménagements

Rétablissement des voies de communication

- De nombreux problèmes de circulation sont exposés. Ils sont liés soit :
 - . A la suppression ou l'implantation de ponts, notamment à Riedisheim,
 - . Au chantier qui entraîne des modifications de la circulation, notamment dans la ville de Mulhouse.
- Des propositions ont été faites en matière de circulation par la ville de Mulhouse :
 - . Adapter les ponts aux nouveaux plans de circulation,
 - . Nécessité de construire la voie sud,
 - . Établir des accès faciles pour les taxis et transports en commun desservant la gare,
 - . Créer des aménagements pour les piétons et les cyclistes, le long du canal,

- . Bien prendre en compte la circulation des transports collectifs.
- Des propositions ont également été faites par la mairie de RIEDISHEIM :
 - . Suppression des ponts de Bâle et de Modelheim, remplacés par un pont et une passerelle piétonne,
 - . Prolongation de la voie sur berge jusque sur le ban d'Illzach.
- Demande du rétablissement d'un passage, au droit de l'église Sainte-Odile, par un pont enjambant le futur canal.
- Desserte du collège intercommunal de Brunstatt
- Rétablir et compléter les voies de circulation dans la ville
- Demande d'une étude approfondie et concertée de l'implantation de la rocade sud (voie sur le canal actuel - voie J), création d'un nouveau pont au niveau du Hasenrain.

Aménagement

- La ville de Mulhouse demande que tous les équipements touchés par l'élargissement du canal soient rétablis dans leur intégralité (camping, stade, jardin, monuments commémoratifs).
- La construction d'un port de plaisance et d'une base de loisirs est également demandée.
- Elle souhaite également un aménagement global du canal et de ses abords, afin de permettre et de favoriser le développement local.
- Choix architecturaux des ponts, des quais, des berges
- Choix de l'implantation des ponts (notamment le pont Wilson) dans le cadre des rétablissements des voies de circulation
- Reconstruction des abords de la gare.
- Le devenir du vieux bassin de plaisance.

Eau

- *Une étude d'impact du projet sur l'eau est demandée afin d'en déterminer :*
 - . *Les conséquences sur les nappes phréatiques et la modification des flux,*
 - . *Les risques de crues et les moyens à mettre en oeuvre pour en assurer le contrôle.*
- *Mesures de protection contre les crues*
- *Demande d'études sur l'impact des travaux et du projet sur les nappes phréatiques*
- L'augmentation du débit de pointe est perçue comme pouvant entraîner une augmentation des risques de crues, mettant en péril certaines habitations (zones inondables).
- Le canal peut-il contribuer à maîtriser les crues (Ill-Largue) ?
- Inquiétudes liées à la réduction du champs d'expansion des crues.
- Demande d'une étude sur la gestion des crues de l'Ill en vue de leur régulation et de la protection des riverains.

Environnement

Nuisances

- *Évocation des nuisances sonores liées à l'exploitation du canal par des convois poussés de 4.000 tonnes.*
- *Les risques de pollution liés à la remontée de terre notamment d'anciens sites industriels et portuaires (une étude de ces terres doit être envisagée)*

Intégration de l'ouvrage dans le paysage

- *Tous les aménagements, permettant une intégration harmonieuse du canal dans les paysages ruraux et ceux de la zone urbaine, doivent être mis en oeuvre (création d'espaces verts le long des berges).*
- *Soigner la qualité des nouveaux espaces créés ou transformés.*

Préservation de l'environnement

- *Préserver la faune, la flore et les zones humides.*
- Problème de l'abattage de 200 arbres d'alignement.
- Altération de la coulée verte de l'Ill.
- Impact du canal sur le paysage sundgauvien.

Chantier

- La ville de Mulhouse insiste sur la réduction des nuisances du chantier:
 - . *La limitation de la durée des travaux,*
 - . *La mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité du chantier,*
 - . *L'évacuation des déblais,*
 - . *Mise en place de mesures d'accompagnement pour réduire les nuisances dues au chantier.*
- *Impact du chantier sur la qualité de l'eau.*
- Nuisances phoniques dues aux différents chantiers, notamment dans la ville de Mulhouse.

Sécurité

- *Application de la réglementation en matière de risques sismiques,*
- *Risques liés au transit de matières dangereuses*
- Problème des berges bétonnées verticales qui sont considérées comme dangereuses dans la ville de Mulhouse.

Aspects socio-économiques et financiers

- *Donner priorité aux entreprises locales pour la réalisation des travaux afin de créer des emplois.*
- *Favoriser l'implantation des zones multimodales dans un cadre intercommunal*
- *Certains pensent que le projet pourrait accélérer la disparition des artisans bateliers si la concurrence est ouverte.*
- *La voie fluviale concurrence et défavorise la SNCF.*
- *Question du financement de la suppression des passages à niveau (soit à la charge de la SNCF, soit à celle des collectivités).*
- *Forte demande des collectivités locales quant à la prise en charge financière des aménagements connexes à l'ouvrage, essentiellement liés à l'urbanisme*
- *Prise en charge du déficit d'exploitation du canal*
- *Problèmes liés à la suppression du bâti situé dans l'emprise du canal*

Agriculture

- *Indemnisation des agriculteurs.*
- *Impact sur les zones agricole : fragmentation des exploitations*

BIEF DE BRUNSTATT

BIEF DE BRUNSTATT

CONTRIBUTION

- Compte-rendu de la réunion publique labellisée du 4 juillet 1996 à Zillisheim.
- Dossier de la commune de Brunstatt du 11 septembre 1996. (remarques et suggestions émanant des membres du conseil municipal).
- Liste de questions techniques de la commune de Zillisheim du 27 août et du 19 septembre 1996.
- Motion de la commune de Hochstatt (26 août 1996)
- Livrets-réponses et lettres spontanées

THEMES ABORDES

Projets et aménagements

Aménagements

- Interrogations sur le devenir du canal Freycinet, pour lequel il est demandé le maintien en eau devant le collège.
- Pour la commune de Zillisheim, une forte opposition à la variante de tracé au sud du collège de Zillisheim s'est manifestée.
- Interrogations sur le modèle et le devenir des plates-formes remblayées, situées entre l'ancien et le nouveau canal
- Modification de l'implantation de l'écluse de Zillisheim vers l'ouest afin de l'éloigner des zones habitées.
- Rétablissement des terrains de sport.
- Refus par la commune de Brunstatt, notamment, de la création d'un plan d'eau et d'un stade d'eaux vives à Brunstatt-Didenheim.

Rétablissement des communications

- Déplacement du pont de la RD18V en avant ou en aval des deux villages, avec prise en compte d'une piste cyclable.

Eau

- Gestion des crues : La commune de Hochstatt demande que le cours de l'Ill réintègre le canal en aval de l'écluse de Zillisheim.
- Demande de la commune de Hochstatt de la construction d'une digue entre Zillisheim et Hoschtatt pour protéger les zones urbaines des crues de l'Ill.
- Rétablissement de l'écoulement des eaux pluviales dans la commune de Zillisheim.

- Problème de l'occupation du lit majeur de l'Ill et donc de la réduction du champs d'inondation

Environnement

- *Préserver la faune, notamment piscicole et florale.*
- *Le projet et notamment les ouvrages doit s'intégrer harmonieusement dans le paysage.*
- Reconstitution des méandres de l'Ill dans la commune de Zillisheim
- La ville de Zillisheim demande que son patrimoine culturel soit préservé, notamment pour conserver et déplacer le pont levant de la rue Hoschstatt.

Travaux et chantier

- *La demande de compensations aux nuisances entraînées par le chantier est exprimée.*

BIEF DE ZILLISHEIM

BIEF DE ZILLISHEIM

CONTRIBUTIONS

- Compte rendu de la réunion publique labellisée d'Altkirch du 12 septembre 1996 (Expert M. Barbero).
- Délibération de la commune de Heidwiller du 12 septembre 1996 et de la lettre du Maire relative à la modification du tracé.
- Délibération de la commune de Heidwiller du 23 juillet 1996.
- Dossier du district du secteur d'Illfurth du 28 août 1996.
- Rapport de la commission de réflexion districale du secteur d'Illfurth du 5 septembre 1996.
- Compte-rendu de la réunion labellisée du 10 septembre 1996 à Illfurth
- Lettre de Monsieur Folzer, Maire de Tagolsheim, du 23 juillet 1996.
- De la lettre de Monsieur Reitzer Député-Maire d'Altkirch, Conseiller Général, accompagnée d'une lettre de la mairie de Chavannes-sur-l'Etang.
- De la lettre de Monsieur Welsenhom, Député Honoraire, Maire Honoraire d'Illfurth, du 29 avril 1996.
- Délibération de la commune d'Illfurth du 9 septembre 1996
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES

Projets et Aménagements

- Heidwiller demande le maintien d'un pont entre Heidwiller et Spechbach-le-Bas.
- Heidwiller demande également la reconstitution des peupleraies communales situées de part et d'autre de la RD 466, au niveau du pont du canal.
- Demande d'informations concernant l'implantation de l'écluse dite de Saint-Bernard
- Le District d'Illfurth demande:
 - . Le rétablissement, sans frais, des canalisations et infrastructures situées dans les emprises.
 - . Le rétablissement, sans frais, du rejet des eaux de ses deux stations d'épuration.
 - . De préserver la possibilité d'implanter une zone d'activité districale dans le cadre de la réalisation du canal.
- Demande de précisions sur la variante du tracé pour préserver le lit majeur de la Largue. Réserve du milieu agricole

Eau

- Une étude est demandée sur les crues de l'Ill et de la largue et leurs conséquences dans la vallée de l'Ill, entre Illfurth et Altkirch.
- Heidwiller demande le maintien des champs d'expansion des crues actuellement existantes, notamment la suppression des zones de remblais dans le lit majeur de la largue
- Illfurth demande une protection totale du village contre les crues, ainsi que celle de la scierie Nollinger

Crues

- Inquiétudes en ce qui concerne les inondations, notamment à la confluence de l'Ill et de la Largue. Nécessité de vérifier les solutions techniques d'évacuation des crues vers le canal d'Alsace.
- L'abaissement du niveau du bief est suggéré
- Inquiétudes de la commune d'Illfurth en ce qui concerne:
 - . les risques inondations.
 - . L'influence du canal sur le niveau de la nappe phréatique, notamment au regard du bâti
 - . L'influence du canal sur la qualité des eaux de la nappe phréatique

Environnement

- Heidwiller demande que le déplacement de la largue s'opère avec la reconstitution de son lit majeur, comportant méandres et végétation.
- Heidwiller demande une bonne intégration des zones de remblais dans le site.

Agriculture

- *Fragmentation des terres agricoles*
- *Demande d'informations sur les remembrements compensatoires envisagés.*

Sécurité

- *Demande de respect des normes de construction parasismique.*
- Heidwiller exige le maintien de la sécurité incendie de la zone d'activité districale, ainsi qu'une bonne intégration des zones de remblais dans le site.

BIEF DE SAINT - BERNARD ET DE BUETHWILLER

BIEF DE SAINT-BERNARD ET DE BUETHWILLER

CONTRIBUTIONS

- Compte-rendu de la réunion publique labellisée du 1er juillet 1996 à Dannemarie (Expert M. Barbero)
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée du 12 septembre à Allkirch
- Motion du conseil municipal de Saint-Bernard du 9 septembre 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES

Projets et aménagements

- Demande du maire de Eglingen du maintien ou de la reconstitution de la zone de lagunage.
- Positionnement du pont par rapport au bâti et du rétablissement des voies de communication vers le village d'Eglingen.

Eau

- *Demande de garanties de préservation des champs de captage*
- Demande de préservation du lit majeur de la Largue.
- La variante de tracé suggérée par la Compagnie Nationale du Rhône suscite cependant des réticences du milieu agricole.
- Risque de colmatage du siphon de la Largue sous le canal
- Demande de clarifications quant à l'évacuation des crues de la Largue dans le canal

Environnement

- *Problème de pollution sonore lors de l'exploitation du canal*
- *Le canal Rhin - Rhône va altérer le paysage d'ensemble, notamment par la surélévation des digues*
- *Demande d'informations sur la création de zones humides*
- Demande de préservation des milieux humides, notamment sur le bief de Buethwiller dans le secteur du franchissement de la Largue
- Problème de la protection du courlis cendré qui nidifie au confluent du canal et de la Largue.

Agriculture

- *Le projet est considéré comme devant défavoriser l'agriculture par la perte des terres agricoles et la désorganisation de la structure de certaines exploitations..*

Aspects socio-économiques et financiers

- Demande maintien de l'activité de plaisance et notamment pour le port de Wolfersdorf.
- Qui prendra en charge l'exploitation future de l'échelle des écluses de Valdieu ?

Travaux et chantier

- *Problème de la durée des travaux.*
- *Nuisances liées aux travaux.*

BIEF DE WOLFERSDORF

BIEF DE WOLFERSDORF

CONTRIBUTIONS

- Compte-rendu de la réunion publique à Elbach du 10 juillet 1996
- Compte rendu de la réunion publique labellisée de Dannemarie du 1er juillet 1996
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée de Altkirch du 12 septembre 1996
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS

Eau

- Nécessité de garantir les ressources en eau, même après l'échéance de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône
- Craindre une baisse du niveau de la nappe phréatique et demande d'étude afin de préserver l'alimentation en eaupotable

Environnement

- Création de passages à gibiers
- Nécessité d'intégration de l'écluse de Wolfersdorf

Agriculture

- Le projet est considéré comme devant défavoriser l'agriculture par la perte de terres agricoles et la désorganisation des structures d'exploitation.
- Nécessité d'un remembrement avec emprise, voire intercommunale

Autres thèmes

- Demande de création d'un comité de suivi des études et du projet pour le bief.

BIEF DE PARTAGE

BIEF DE PARTAGE

CONTRIBUTIONS

- Délibération de la commune de Valdieu-Lutran du 5 septembre 1996.
- Délibération du conseil municipal de Brebotte du 30 août 1996.
- Délibération de la commune de Montreux-Jeune du 13 septembre 1996.
- Délibération de l'Association Foncière de Brebotte, du 31 août 1996.
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée à Novillard, du 24 juin 1996 (Expert M. Barbero)
- Compte-rendu de réunion publique labellisée à Bavilliers du 11 septembre 1996.
- Dossier technique d'alimentation du canton de Dannemarie
- Lettre de Monsieur le Maire de Montreux le Chateau du 10 juillet 1996.
- Lettre de Monsieur le Maire de Brebotte du 10 juin 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES

Projets et aménagements

- *Interrogations sur le remodelé et la vocation des terrains remblayés.*
- Afin de conserver le niveau actuel du chenal navigable, il est fait suggestion de relever le pont de la voie ferrée de Valdieu de 5 mètres.
- Nécessité de préciser l'implantation du pont et son raccordement dans le village de Brebotte
- Possibilité de création d'une zone de loisirs à Brebotte.
- Le maire de Montreux-Château s'oppose à ce que la rigole d'alimentation soit supprimée et comblée sur le territoire de sa commune. Il refuse également à ce que le gros étang et l'étang de Courin soient comblés.
- Un risque d'instabilité des berges au passage de la trouée de Valide est signalisé

Eau

Eau potable

- *L'accent a été mis sur le problème majeur de l'approvisionnement en eau potable.*
- *Inquiétude sur l'influence du canal sur la nappe phréatique.*
- Le maintien en qualité et en quantité des ressources actuelles est exigé. Notamment pour les captages de Montreux Jeune et Montreux Vieux et dans le territoire de Belfort. Demande de garanties sur ce point (convention cinquantenaire).
- Quelles seront les conséquences de l'abaissement de 5 mètres du niveau du bief de Partage. Notamment au droit du confluent du ruisseau le Riedinger et de la Suarcine.

Crues et inondations

- *Inquiétude sur l'écoulement des crues.*
- Risques d'inondations en cas de fortes pluies ou de fortes neiges, proposition du passage de l'Ecrevisse en siphon sous le canal.
- Gestion des crues et du lit majeur du ruisseau de la Saint Nicolas: quels sont les ouvrages et les mesures envisagés ?

Alimentation en eau

- *Inquiétudes formulées sur l'alimentation en eau du canal et de son entretien.*
- Maintien de l'alimentation en eau de la fontaine-lavoir communale de Montreux-Château.
- Il est soulevé le problème du niveau d'eau du canal dans la commune de Brebotte.
- Inquiétudes quant à la capacité à alimenter en eau le bief de Partage. Le barrage de Roppes pressenti pour y répondre pourra-t-il assurer simultanément les besoins en eau potable des collectivités locales du territoire de Belfort. Opposition du conseil municipal de la commune de Roppes à la construction de cette retenue.
- Respect du débit réservé dans la Largue à la prise d'eau de Friesen
- Comment sera réglé le problème de l'alimentation en eau du bief de partage et quel sera l'usage des rigoles d'alimentation existantes ?

Environnement

- *Dégénération des zones forestières et agricoles.*
- *Impact paysager du canal.*
- *Préserver la faune et la flore.*
- *Risques de pollution de l'eau*
- *Quelles seront les nuisances liées à l'humidité apportée par l'augmentation de la surface d'eau ?*
- Demande de limiter la surface du plan d'eau voire sa suppression sur la commune de Brebotte:
 - . Impact du plan d'eau sur le climat et les insectes.
 - . Risque d'eutrophisation dans le plan d'eau
 - . Impact sur le réseau d'assainissement
- Demande de maintien ou l'adaptation de zones humides dans le secteur de Montreux et dans la vallée de Bourbeuse
- Devenir du canal Freycinet et notamment de l'échelle d'écluse de Valdieu

Agriculture

- *Demande de précisions sur la surface et la localisation des emprises*
- *Quelle sera la qualité des terres agricoles reconstituées ?*
- Nécessité d'un remembrement avec emprises, voire intercommunal.

Aspects socio-économiques et financiers

- *Indemnisation des propriétaires d'immeubles en cas d'affaissement ou de glissement de terrain.*
- *Indemnisation des propriétaires de forêts en cas d'assèchement du sous-sol.*

- *Problème du financement des remises en l'état des voies de communication et des ouvrages connexes.*
- *Demande de prise en charge du surcoût de l'assainissement futur qui sera plus coûteux en raison du plus haut niveau d'eau.*
- *Prise en charge de la remise en l'état des biens existants, tels que stations d'épuration, puits de captage, voies de circulation.*
- Y aura-t-il une augmentation du prix de l'eau, notamment sur Chavonne sur l'Etang et Retzwiller ?

Sécurité

- *Mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité liée le chantier.*
- *Application de la réglementation en matière de risques sismiques.*

Autres thèmes

- Proposition de création d'un comité de suivi des études et des travaux associant les communes concernées avec l'établissement d'un état des lieux avant travaux.

BIEF D'ALLENJOIE

BIEF D'ALLENJOIE

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion publique à Bourogne du 4 septembre 1996.
- Compte-rendu de la réunion publique des 16 juillet 1996 à Etupes (Expert M. Bernadet)
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée à Novillard du 6 septembre 1996. (Expert M. Bernadet)
- Lettre de Monsieur le Maire de Novillard du 13 septembre 1996, suite aux séances municipales du 5 et du 6 septembre 1996.
- Réunion à Novillard du 24 juin 1996. (C.R de la préfecture du Territoire de Belfort).
- Livrets- réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et aménagements

- Nécessité de développer un projet cohérent entre le canal et le TGV au niveau des infrastructures.
- Rétablissement de la liaison routière entre Allenjoie et Fesches le Châtel (problème de l'implantation du pont).
- Forte préoccupation quant à l'impact du rétablissement de l'ancienne RN 19 et de la voie ferrée dans l'agglomération de Bourogne, sur le bâti et ses conséquences sur le commerce concerné.

Eau :

- *Le problème de l'alimentation en eau potable des populations est soulevé, ainsi que les répercussions de la réalisation du canal sur les forages d'eau potable.*
- Des inquiétudes sont exprimées sur l'alimentation en eau du bief de Partage et sur son impact sur les différents cours d'eau (St Nicolas, Madeleine, Ecrevisse).
- Il est demandé que le canal soit étanchéifié par rapport à la nappe phréatique.
- Risques d'eutrophisation et d'inondations en aval.
- Craintes d'inondations liées à la réduction des champs d'inondation et d'éventuels colmatages des siphons de la Bourbeuse
- Demande de maintien du débit d'étiage de la Douce, soit par la préservation des régimes hydrauliques actuels, soit par la création d'un droit d'eau spécifique.

Agriculture

- *Combien de terres seront soustraites aux agriculteurs ?*
- *Comment sauvegarder la qualité des terres, y compris en cas de remblaiement ?*
- *Des remembrements seront-ils nécessaires ?*

Aspects socio-économiques et financiers

- *Demande de prises en charge des zones d'activité et du surcoût lors de l'installation des systèmes d'assainissement.*
- *Le canal devrait être créateur d'emplois stables au niveau local.*
- Quels seraient le principe, l'implantation et le périmètre de la zone multimodale du Nord-Franche-Comté.

BIEF D'ETUPES

BIEF D' ETUPES

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion publique à Etupes du 16 juillet 1996 (Expert M. Bernadet)
- Compte-rendu de la réunion publique à Clerval du 17 juillet 1996 (Expert M. Sanson)
- Compte-rendu de la réunion publique Longeville sur le Doubs du 18 juillet 1996 (Expert M. Sanson).
- Délibération de la commune de Fesches-Le-Chatel du 27 septembre 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et aménagements

- Préoccupations concernant le remodelé et la vocation des terrains remblayés avec les matériaux excédentaires.

Environnement

- Crain tes d'une aggravation de la pollution existante, par le grand canal.
- Question de la création ou de l'adaptation des zones humides de Brognard.

Eau

- La loi sur l'eau sera-t-elle respectée ?
- Problème du manque d'eau dans l'Allan, ce qui entraîne la disparition de la faune piscicole.

Aspects socio-économiques et financiers

- Problème de la surélévation nécessaire de tous les ponts de Lyon pour permettre le trafic fluvial sur le Rhône.
- Quelles solutions le chantier du grand canal peut-il apporter à la lutte contre le chômage ?
- Le principe, l'implantation et le périmètre de la zone multimodale du Nord-Franche-Comté.

BIEF DE BART

BIEF DE BART

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion publique labellisée à Montbéliard du 5 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Audincourt du 20 Mars 1996.
- Délibération de la commune de Audincourt du 5 septembre 1996.
- Liste des questions techniques de la commune de Bart du 12 septembre 1996.
- Demande d'études complémentaires et d'aménagements relatifs au projet de canal à grand gabarit de la commune de Bart du 13 septembre 1996.
- Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, lettre du Président, M. C Tyrode du 15 juillet 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets aménagements

- *Comment seront utilisés les matériaux excédentaires ?*
- La commune de Bart demande l'aménagement d'une voie routière Montbéliard-Besançon, ainsi que la création d'une zone de loisirs.
- Quel est le devenir du lit de l'Allan ?
- Comment seront aménagés les abords de la Petite Hollande et les berges du Près-la-rose ?
- Quelle sera l'utilisation de la plate-forme du canal de Freycinet remblayé à COURCELLES ?

Eau

- *Risques d'aggravation des crues et des inondations*
- *Aucune étude sérieuse sur le karst n'est considérée comme ayant été réalisée à ce jour.*
- *Un antagonisme entre les conditions de respect de la loi sur l'eau et l'état actuel du dossier DUP est évoqué.*
- *Quelles seront les conséquences de la réalisation du canal à grand gabarit sur la nappe phréatique et sur l'alimentation en eau potable des populations ?*
- Des études complémentaires concernant les crues sont demandées notamment pour les crues de l'Allan et du Doubs.
- Quelle protection contre les crues de la Savoureuse est envisagée ?
- Risques d'inondations des quartiers du Maroc, de la gare et de la Fonderie à VOUJEAUCOURT.
- Risque d'inondation des propriétés privées riveraines se trouvant en contrebas de la route (digue de BART).

- Demande par la commune de DAMPIERRE SUR LE DOUBS d'études des risques de crues sur l'ensemble des communes.

Environnement

- *Craintes exprimées que la construction du canal provoque la destruction de la faune et de la flore.*
- *Demande de création ou d'adaptation de zones humides.*
- *Demande de reconstruction de rapides.*
- Plaintes concernant provoquera la disparition quasi totale de la rivière Le Doubs par la mise à grand gabarit.
- La commune de Bart demande des précisions concernant l'insertion de l'écluse dans le paysage.
- Interrogations sur le risque de nuisances sonores liées à l'écluse de Bart et au trafic fluvial.

Aspects socio-économiques et financiers

- *Evocation du coût très élevé du projet.*
- *Problème de la rentabilité économique et sociale.*
- Interrogations sur le principe, l'implantation et le périmètre de la zone multimodale Nord-Franche-Comté.

Autres thèmes

- La mairie d'AUDINCOURT demande un référendum d'initiative locale.

BIEF D'ETOUVANS

BIEF D'ETOUVANS

CONTRIBUTIONS :

- Délibération de la commune d'Etouvans, du 26juillet 1996.
- Délibération de la commune de Dampierre sur le Doubs, du 15juillet 1996.
- Délibération de la commune de Bavans, du 10 juillet 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et aménagements

- Question concernant l'utilisation des déblais.
- Problème de la surélévation de la route, en amont rive droite de la ville de Bavans.
- La reconstruction du pont, entre Voujeaucourt et Bart, sera gênante pour les riverains.
- Vocation du plan d'eau de Bavans ?

Eau

- Risque d'aggravation des crues et d'inondations.
- Concurrence dans l'utilisation de la ressource en eau en période de sécheresse entre l'alimentation en eau potable et le fonctionnement des écluses.

Environnement

- Dégâts irréversibles sur l'environnement.

Aspects socio-économiques et financiers

- Mise en cause des prévisions de trafic et de la rentabilité économique et sociale du projet.
- Réactualisation du coût du projet à 27,4 milliards de Francs : coût très élevé.
- Une conseillère municipale à Bavans demande si le coût de la mise hors d'eau de la conduite d'assainissement sera pris en charge par le projet.

Tourisme et loisirs

- Interrogations sur le devenir du canal Freycinet:
le secteur sera-t-il conservé pour la plaisance et, dans ce cas, qui va en assurer la gestion ? Les communes refusent de payer son entretien.
- Souhait de création d'un stade d'eaux vives près du barrage de Dampierre sur le Doubs.

BIEF DE MEDIERE

BIEF DE MEDIERE

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion de Longeville-sur-le-Doubs du 18 juillet 1996 (Expert M. Sanson).
- Délibération de la commune de Saint Maurice Colombier, du 7 septembre 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et aménagements

- *Comment seront utilisés les matériaux excédentaires ?*
- Devenir des plates-formes constituées par les matériaux excédentaires sur les communes de Longeville et Colombier-Fontaine.
- Vocation du plan d'eau de Longeville-sur Doubs ?

Eau

- Il existe actuellement de gros problèmes de crues (3 à 4 inondations par an) : risque de leur aggravation.
- Demande d'implantation des réseaux d'eau potable et des eaux usées, le long des emprises.

Environnement

- *Demande de reconstitution des milieux rapides.*
- Souci de préservation des milieux rapides dans la boucle de Blussangeaux.
- Crainte d'ouvrages de grande hauteur (murs, digues, remblais...)

Tourisme et loisirs

- *Le devenir du canal Freycinet*
- *Inquiétude concernant la sécurité des bateaux de plaisance dans les écluses à grand gabarit.*

Aspects économiques et financiers

- La commune de Colombier-Fontaine veut savoir si les coûts induits par le changement de caractéristiques du nouveau pont de Longeville-Saint maurice seront pris en compte.

BIEF DE POMPIERRE SUR DOUBS

BIEF DE POMPIERRE SUR DOUBS

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion de Longeville-sur-le-Doubs du 18 juillet 1996 (Expert M. Sanson)
- Délibération de la commune de l'Isle sur le Doubs, du 6 septembre 1996.
- Dossier de la ville de l'Isle sur le Doubs.
- Liste de questions techniques de la commune de Rang, Observations du bureau de l'Association Foncière de Rang. Lettre du président du 13 septembre 1996.
- Livrets-reponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et Aménagements

- Réaliser tous les aménagements nécessaires à la remise en l'état des sites touchés par la construction du canal (reconstruire les ponts, réaménager les voies de circulation...).
- Comment seront utilisés les matériaux excédentaires ?
- Demandes d'aménagements importants, dans la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, pour préserver l'image de la ville.
- L'Isle-sur-le-Doubs signale que les problèmes de circulation dans la ville n'ont pas été résolus par les solutions proposées. Le projet des voiries figurant au POS est jugé incohérent et inadapté.
- L'Isle-sur-le-Doubs pose le problème de la surélévation du pont traversant la localité et demande une modification de tracé.
- Rang demande la possibilité d'une halte pour bateaux de plaisance.
- Déplacement de la voie ferrée afin de construire un nouveau pont à Rang.
- Demande de reconstruction du pont traversant le Doubs et de prise en compte de l'aménagement des autres ponts.
- Aménagement d'une piste de circulation pour les usagers (pêcheurs, piétons, cyclistes.)
- Surélévation de RN 83 entre Rang et St Georges-Amont.
- La commune de Pompierre-sur-Doubs est intéressée par une nouvelle liaison pouvant passer par l'écluse et le barrage, pour rejoindre la RN 83.
- Quelle sera la vocation des plans d'eaux de Appenans, Mancenans, et Rang ?

Eau

- Difficultés à comprendre le fonctionnement du canal en période de fortes eaux.

- Risques d'inondation liés à la circulation des eaux souterraines aux abords des zones traitées par le chantier.
- Interrogation sur la gestion des crues.
- Destruction des puits de captage se situant sur l'emprise.
- Demande de financement des futurs puits de captage en remplacement des puits situés dans les emprises.
- Interrogation sur le fonctionnement futur des pompes à chaleur le long de la rivière.
- Préserver les réserves en eau pendant les travaux.
- Problème d'inondation par le ruisseau « la Soye » à Pompierre-sur-Doubs.

Environnement

- Demande de reconstitution de rapides.
- Il faut sauvegarder le milieu naturel.
- Sauvegarder la faune et la flore en limitant les remous et vagues provoqués par les bateaux.
- L'Isle sur le Doubs : risque d'assèchement du petit Doubs en amont du canal (baisse de niveau de 80 cm). De même pour le Doubs en amont du barrage.
- Assurer la reconversion des sites touchés, par des concours paysagers, afin de faciliter leur intégration dans le paysage.

Agriculture

- La réalisation du canal est considérée comme devant défavoriser l'agriculture, du fait de pertes importantes de surface d'exploitation, générant des pertes de revenus pour les exploitants.
- Crainte de dégradation de la qualité des sols.
- Risque de déséquilibre budgétaire de l'association foncière en raison de la diminution de l'assiette de répartition des frais de remembrement.
- Les modalités d'indemnisation sont-elles définitives ?

Tourisme et loisirs

- Inquiétude concernant le devenir du canal Freycinet à l'Isle sur le Doubs.

Aspects économiques et financiers

- La Communauté de Communes des Iles du Doubs envisage la création d'une plate-forme forestière, pouvant utiliser différentes voies de communication (voie d'eau, autoroute, gare de marchandises), à l'Isle sur le Doubs.

Chantier

- Certaines voies communales ne sont pas conçues pour de gros tonnages comme les engins de chantier.
- Demande de conserver les pistes de chantier pour en faire des chemins d'exploitation forestière et constituer des plates-formes forestières en face de Rang, sur Pompierre-sur-Doubs.

- Faire en sorte que la rétrocession des terrains remblayés soit faite en priorité aux communes.

Autres thèmes

- Demande d'informations sur ce que devra souscrire financièrement chaque commune concernée.

BIEF DE BRANNE

BIEF DE BRANNE

CONTRIBUTIONS :

- Délibération de la commune de Branne, du 14 juin 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.
- Compte-rendu de la réunion du 17 juillet à Clerval. (Expert M. Sanson)

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- *Quelle sera l'utilisation des matériaux excédentaires.*
- Demande d'aménagements et de garanties pour les points particuliers de Branne (drain, puits de pâture ...)
- Les modalités de la traversée de Clerval.
- CLERVAL :
Problèmes concernant les riverains de l'îlot bâti le long d'une rue en amont rive droite du pont actuel : inondations, circulation croissante de poids lourds. Quelles habitations vont être détruites ?

Eau

- *Quelle sera la qualité de l'eau potable après la construction du canal ?*
- *Problème soulevé de la maîtrise des circulations karstiques.*
- *Problème de l'alimentation en eau du canal.*
- *Risque d'aggravation des crues.*
- Nécessité de préserver la nappe phréatique de Branne.
- Demande d'une étude sérieuse du dispositif d'évacuation des eaux de ruissellement du village de Branne, afin d'éviter les débordements actuels sur la nappe phréatique.
- Interrogations sur le niveau d'eau du canal.

Environnement

- *Demande de reconstitution de rapides.*

Agriculture

- *Indemnisation des agriculteurs et modalités d'achat des terres situées dans les emprises.*

Tourisme

- *Quel est le devenir du canal Freyinet ?*

Aspects économiques et financiers

- *Problème du coût très élevé du projet.*
- Le financement des propositions de chaque commune sera-t-il possible ?

Chantier

- Préoccupations concernant les nuisances liées aux chantiers.

Autres thèmes

- Demande de maquettes virtuelles afin de se rendre compte de ce que donnera le canal une fois terminé.
- Cas de l'ancien moulin au pied du village de Roche-les-Clerval à examiner

BIEF DE BAUME LES DAMES

BIEF DE BAUME LES DAMES

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion publique labellisée à Baume-les-Dames du 2 juillet 1996.
(Expert M. Bernadet)
- Délibération de la commune de Hyèvre Magny, du 20 juillet 1996.
- Délibération de la commune de Baume-les-Dames du 4 octobre 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- Demande de rétablissement du pont sur le Cusancin à Baume-les-Dames
- Une question est posée pour savoir si un tunnel ne pourrait pas remplacer les deux virages en amont de l'écluse de Baume-les-Dames et réduire, par la même occasion, l'impact paysager.
- La ville de Baume-les-Dames souhaite un quai de chargement-déchargement dans le secteur de Lonot.
- Dans l'hypothèse où la commune déciderait d'élargir la route nationale, le projet peut-il prendre en compte cette modification ?
- Une déviation de la route nationale qui contournerait le centre ville de Baume-les-Dames est envisagée par la municipalité. Ce contournement peut-il être intégré au projet, par l'aménagement d'une route le long du canal ?
- Possibilité d'utiliser l'écluse pour relier la rue des Grottes et le quartier des Pipes ?
- Demande de rétablissement du réseau d'assainissement actuel
- Quel est le devenir de la boucle d'Hyèvre ?

Eau

- Le projet peut-il apporter une amélioration encore supérieure à celle prévue en ce qui concerne le passage des crues sur la commune de Baume-les-Dames
- Les inondations de la ville de Baume-les-Dames sont souvent dues à des résurgences. Que prévoit le projet ?
- Il est demandé que les résurgences soient canalisées et non mis en charge.
- Quelles sont les techniques de protection contre les inondations de Baume-les-Dames ? Proposition de la commune de construire une digue mettant la commune à l'abri d'une crue centennale
- Baume-les-Dames : que prévoit le projet pour rétablir le captage d'eau potable avec des garanties en ce qui concerne la qualité et la quantité ?

Environnement

- Demande l'intégration du barrage, de l'écluse et des ouvrages en général, dans le paysage.

Tourisme

- Demande de la commune de Baume-les-Dames pour transférer le camping par anticipation, situé dans les emprises ?
- demande de création d'un port de plaisance par la commune

Autres thèmes

- Quelle participation financière [de la commune ?], tant en investissement qu'en fonctionnement, est susceptible d'être générée par cette opération ?

BIEF DE LAISSEY

BIEF DE LAISSEY

CONTRIBUTIONS :

- Délibération de la commune de Fourbannes, du 13 septembre 1996.
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée de Ougney-Douvot, du 7 septembre 1996 (Expert M. Barbero).
- Des livrets-réponses et des lettres spontanées provenant d'habitants des communes situées dans l'emprise du canal.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- Devenir et utilisation des déblais excédentaires ?
- Combien de maisons seront détruites à Ougney-les-Champs ?
- Demande pour que les propriétaires actuels puissent continuer à occuper leur logement situé dans les emprises, jusqu'au début des travaux.
- Demande que l'aménageur continue d'entretenir les bâtiments acquis dans le cadre du projet.
- Les habitants souhaitent ne pas être lésés financièrement.
- Demande d'une aide financière pour achever le déplacement du village de Fourbanne, initié il y a plusieurs années.
- La commune de Fourbanne demande que l'aménageur rétrocède, pour réaliser des aménagements publics, les terrains dont il a eu l'utilité durant les travaux et qui, par la suite, ne seront plus indispensables au bon fonctionnement de la voie d'eau.
- Devenir des chalets qui bordent le Doubs sur la commune de Fourbanne.
Est-il envisageable de reconstruire ces habitations à proximité ?
- La municipalité d'Ougney-Douvot demande la reconstruction d'un nouveau village, dans un secteur à déterminer, pour compenser les démolitions dans les différents hameaux.
- Pour le hameau d'Ougney-la-Roche, se pose le problème du choix entre une digue préservant au maximum le bâti, ou un remblai nécessitant la démolition des habitations, puis leur reconstruction.
- La commune de Fourbanne demande le rétablissement des voies de communication entre Baume-les-Dames et Ougney-Douvot.
- Quelle est la fiabilité des digues réalisées par l'aménageur ?

Eau

- Demande de reconstitution de rapides.
- Par rapport à la situation actuelle, les crues seront-elles aggravées ou améliorées ?
- Quelle serait l'incidence sur l'aval d'une protection de Baume les Dames contre les crues décennales ?

- Quel sera le niveau de l'eau sur le seuil, à l'aval du barrage d'Ougney-Douvot et de Fourbanne ?
- Comment seront traitées les résurgences karstiques de Briseux et de Fourbanne ?
- Crainte d'inondation sur la future île d'Ougney-Douvot

Environnement

- Quel est l'impact de la suppression des zones humides ?*
- Le passage des bateaux se fera-t-il de jour et de nuit ?*

Agriculture

- Devenir des terres agricoles ?*

Tourisme et loisirs

- Quel sera l'avenir de la plaisance qui est actuellement en augmentation ?

BIEF DE VAIRES ARCIER

BIEF DE VAIRES ARCIER

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de la réunion publique labellisée à Novillars, du 26 juin 1996.
- Liste de questions techniques de la commune de Laissey, validées lors du conseil municipal du 26 juillet 1996.
- Délibération de la commune de Deluz, du 25 juin 1996.
- Délibération de la commune de Vaire Arcier, du 3 juin 1996.
- Lettre de M. Tardieu, Maire de Deluz, du 10 septembre 1996.
- Lettre de Monsieur le Maire de Novillars du 13 septembre 1996, suite aux séances des 5 et 6 septembre 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- *Quelle sera l'utilisation des matériaux excédentaires ?*
- Quelle sera la vocation du plan d'eau de Vaire-Acier, Vaire-Le-Petit, Deluz.
- La commune de Vaire-Arcier demande que soit étudié le déplacement du barrage et de l'écluse en amont du hameau de Corcelles.
- La commune de Laissey s'inquiète de l'impact du projet sur le site de l'usine Ega-Bost.
- Demande d'un appontement pour desservir la zone industrielle de Novillars.
- La commune de Vaire-Arcier souhaite la création d'une zone non inondable à l'amont du pont de Vaire. Elle considère que le plan d'eau en l'état, évoluera vers des zones marécageuses.

Voies de communication :

- La destruction du pont de Novillars ne doit se faire qu'après la mise en service du nouveau pont.
- Maintien des voies de communication en direction de la ferme de Seuley sur la commune de Vaire-Arcier (exploitation forestière).
- Reconstruction des parkings à Laissey (salle des fêtes, cimetière...).
- Interrogations sur les possibilités d'accès permettant l'exploitation de la forêt.

Eau

- La commune de Novillars demande comment seront évacuées les eaux du ruisseau de Longeau.

Crues :

- La commune de Laissey demande quelles sont les garanties que les crues ne seront pas aggravées ?

Eau potable :

- Que prévoit l'aménageur pour remplacer les puits de captage d'eau potable supprimés, tout en conservant à la commune de Laissey son indépendance en approvisionnement en eau.
- La commune de Novillars demande que le puits de captage soit supprimé et remplacé, mais que la qualité et la quantité d'eau soient les mêmes.
- Elle demande également que la qualité des nappes phréatiques soit préservée.
- La commune de Vaire-Arcier demande le remplacement des stations de pompage d'Arcier et de Vaire-le-Grand ainsi que leur raccordement.

Environnement

Assainissement :

- Est-il envisagé, par l'aménageur, de collecter les eaux usées des communes par la création d'une ou plusieurs stations d'épuration ? Dans cette hypothèse, Deluz et Laissey sont d'accord pour envisager, en commun, un tel projet.
- Les communes de Vaire-Arcier et Novillars demandent la reconstruction de leur station d'épuration.

Bruit :

- *Quel sera le niveau sonore des convois poussés ?*
- Que prévoit l'aménageur pour dédommager les habitants de la commune de Laissey en cas de bruit important du trafic fluvial ?

Hydrobiologie :

- Le ralentissement de la vitesse d'écoulement va favoriser l'eutrophisation
- Que prévoit le projet pour maintenir une oxygénation de l'eau suffisante à la vie piscicole ?

Paysage et patrimoine :

- La commune de Laissey demande que le plus grand soin soit apporté à l'architecture de l'écluse et du pont.
- La commune de Novillars demande que les berges soient en parfaite harmonie avec l'environnement et les zones d'habitations.
- Que prévoit l'aménageur au niveau du moulin de la chavanne (Laissey) ?
- La commune de Laissey demande que la cascade du Rougnon soit maintenue en l'état.

Préservation de l'environnement :

- Si le projet d'îles est confirmé, le secteur de Vaire Arcier risque de devenir une zone marécageuse.

Tourisme et loisirs

- La commune de Laissey demande quelles sont les propositions de l'aménageur pour remplacer le terrain de sport et le site d'escalade.
- La commune de Novillars demande le maintien de l'activité de pêche et de canotage, ainsi que la reconstruction du terrain de sport.
- La commune de Vaire-Arcier demande la création d'une zone d'eau vive à Vaire-Arcier.

Sécurité

- Le transport des matières dangereuses sera-t-il interdit dans les zones très sinueuses ?
- Deux glissements de terrain actifs existent sur la commune de Laissey. Que prévoit l'aménageur pour y remédier ?

Aspects économiques et financiers

- Comment seront dédommagées les communes pour la perte de revenus liée aux terres inondées ?

Chantier

- La commune de Laissey demande des garanties, pendant la phase des travaux, sur le bruit, la circulation des engins et les nuisances visuelles.
- Quelles voies seront utilisées pendant le chantier ?

BIEF DE BESANCON

BIEF DE BESANCON

CONTRIBUTIONS :

- Association des Riverains Industriels du Doubs, ARID, lettre du Président, du 19 septembre 1996.
- Compte-rendu de réunion publique labellisée à Thise, du 13 septembre 1996. (Expert M. Sanson).
- Syndicat intercommunal Besançon-Thise-Chalezeule, délibération du 13juin et propositions du 17 septembre 1996.
- Association : Union Fédérale des Consommateurs de Besançon, Observations du 27 août 1996.
- Commission de Protection des Eaux à Besançon (septembre 1996)
- Compte-rendu de réunion publique labellisée organisée par le CLAC à Besançon, du 9 septembre 1996 (Expert M. Sanson).
- Association Besançon Futur, dossier, rédigé par M.Dintroz (Président) et M. Falin (Vice-Président), du 25 septembre 1996.
- Association : Ligue Franche-Comté de canoé-Kayak à Besançon, dossier de M. Salomé.
- Association Franche-Comté Nature Environnement à Besançon, lettre du Président M. Deugeldre du 10septembre 1996.
- Délibération de la commune de Besançon, du 8juillet 1992.
- District du Grand Besançon, lettre du Président M. Schwint.
- Lettre de M. Schwint, Maire de Besançon, du 4 septembre 1996.
- Lettre du Maire de Chalezeule, le 23 septembre 1996.
- Lettre du Maire de Chalezeule, M. Reyle, accompagnée de la lettre aux administrés, du 25 août 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- *Questions concernant l'utilisation des matériaux excédentaires.*
- L'ARID demande la mise en place d'une politique d'expropriation spécifique aux entreprises et notamment la prise en compte des problèmes des propriétaires de centrales hydroélectriques ?

- Quel sera le devenir des terrains transformés en île sur la commune de Chalèze ?
- Pourquoi les anciennes écluses sont-elles conservées ?
- La commune de Chalèze demande une concertation pour la reconstruction du pont de Chalèze et des voies d'accès.
- L'ARID demande le rétablissement des voies de communication le plus rapidement possible, pendant ou après les travaux, et leur amélioration.
- Questions sur le principe, l'implantation et le périmètre de la zone multimodale de Besançon.

Eau

- La commune de Chalezeule demande :
 - . Quel sera l'impact du relèvement du niveau de 1 mètre du Doubs sur le ruisseau de Trébignon ?
 - . Le niveau du Doubs sera élevé de 1 mètre environ à proximité de Thise : quel effet aura ce relèvement sur la vidange de la plaine de Thise en cas de crue ?
 - . Les eaux pluviales pourront-elles toujours s'évacuer malgré le relèvement du plan d'eau ?
- La commune de Chalèze demande :
 - . Une protection contre les crues.
 - . Comment seront évacuées les eaux de ruissellement ?
- Quelle sera l'évolution des crues dans la boucle de Besançon

Karst :

- Le CLAC affirme que les circulations karstiques ne sont pas suffisamment connues et il n'est donc pas possible de prévoir l'impact du projet sur celles-ci.

Eau potable :

- La commune de Chalèze demande si éventuellement le déplacement des puits de captage d'eau potable sera pris en charge par l'aménageur ?

Etiage :

- Quelle sera la valeur du débit d'étiage dans la boucle du Doubs à Besançon après aménagement ?
- Comment sera alimentée la voie fluviale, notamment en période estivale ?

Environnement

Assainissement :

- La commune de Chalezeule demande comment les effluents de la station actuelle seront évacués ? Est-il envisageable d'évacuer les effluents jusqu'à la station de Besançon ?
Dans l'affirmative, l'aménageur prendra-t-il en charge les travaux ?
- La commune de Chalèze demande la réalisation d'une station d'épuration.
- Des risques de pollution peuvent être liés à la remontée de terre d'anciens sites industriels (Rhodiaceta à Besançon). Une étude de ces terres doit être réalisée.

Par ailleurs, les travaux de construction du canal pourraient eux-mêmes polluer l'eau du canal.

Faune et flore :

- Quels seront les impacts du canal sur la faune et la flore ?

Hydrobiologie :

- *Quelle est la qualité de l'eau du Rhin ?
Est-elle meilleure que celle du Doubs ?*
- *La mise en retenue du Doubs ne risque-t-elle pas de créer une augmentation de la température de l'eau ?*
- Quelle sera la qualité de l'eau dans les boucles du hameau de la Canaïe et de Chalezeule, après aménagement.

Paysage :

- L'Association Besançon Futur s'inquiète de l'impact paysager de l'écluse dans la ville de Besançon et demande son intégration dans le tunnel.
- La commune de Chalèze demande quels seront les impacts visuels et sonores de la future zone multimodale de Roche-lez-Beaupré ?
- La commune de Chalèze demande des aménagements paysagers identiques à ceux de Niffer-Mulhouse.
- L'insertion paysagère du barrage, de l'écluse et du tunnel de Besançon.

Agriculture

- *Quelles mesures sont prévues pour compenser les pertes de terres agricoles ?*

Tourisme et loisirs

- Impact du projet sur la piscine de Chalezeule ainsi que sur les installations sportives (terrains de foot...)
- Une piste cyclable permettant de relier la commune de Chalèze à la ville de Besançon est demandée.
- La commune de Chalezeule demande l'aménagement du « Petit Doubs » en zone de promenade et quel sera l'impact des inondations sur le camping de la commune.
- Le franchissement du barrage de Besançon, pour la navigation de plaisance.
- L'Association Besançon Futur demande la création d'une écluse de plaisance à proximité du barrage.
- Devenir de la plaisance après la réalisation de la liaison ?
- L'ARID demande que l'on tire le maximum de profit de la liaison au point de vue touristique.
- L'Association Besançon Futur demande la création d'un port de plaisance à l'emplacement des anciennes usines Rhodiaceta.

Aspects économiques et financiers

- *L'Association ARID demande quelles seront les retombées économiques pour la région, notamment en ce qui concerne l'emploi.*
- *Pourquoi retenir le gabarit de 4 400 tonnes et non le gabarit de 2 000 tonnes ?*

- *Quelle est la vitesse des péniches ?*
- Quel sera l'intérêt économique du projet pour la commune de Chalèze (emplois...) ?
- Quelle est la durée moyenne d'une éclusée ?

BIEF DE THORAISE

BIEF DE THORAISE

CONTRIBUTIONS :

- Association CESNEN à Montferrand-le-Château, lettre du Président M. Dufour
- Délibération de la commune de Busy, séance du 11 septembre 1996.
- Syndicat du Plan d'eau d'Avanne-Aveney- Rancenay, lettre du 9 septembre 1996.
- Liste de questions techniques de la commune de Montferrant-le- Château .
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée, du 1 juillet 1996, à Montferrand-le-Château.
- Délibération de la commune de Monferrant-le-Château, du 6 septembre 1996.
- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 24 juin 1996 à Avanne-Aveney. (Expert M. Bernadet)
- Délibération de la commune de Thoraise et argumentaire relatif à la position défavorable du conseil municipal, mai 1996.
- Lettre de M. Bousset , Maire de Montferrand-le-Château.
- Lettre de M.Torteau, M.Tattu, Maires de Thoraise et Avanne-Aveney, du 12 septembre 1996.
Questions techniques de Abbans-Dessous, Avanne-Aveney, Boussières, Busy, Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Rancenay, Roset-Fluans, St.Vit, Thoraise, Torpes, etc
- Lettre du conseil municipal de la commune de Torpes du 12 septembre 1996, évoquant des points techniques et des modalités.
- Lettre du Maire d'Avanne-Aveney, du 2 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Granfontaine, du 5 juillet 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et aménagements

- *L'ensemble des communes demande comment seront gérés et mis en place les déblais excédentaires.*
- La commune d'Avanne-Aveney demande que les terrains, actuellement dans les emprises et nécessaires seulement à la réalisation des travaux, soient rétrocédés à la commune.
- La commune d'Avanne-Aveney souhaite des études complémentaires pour mieux comprendre le projet et ensuite l'expliquer à la population.
- Quel dispositif sera mis en place pour assurer une protection contre le batillage ?
- Quelle est la valeur minimale des rayons de courbures ?
Quel est l'impact économique de la réduction de vitesse correspondante ?

- La commune de Montferrand-le-Château demande s'il est prévu une piste cyclable et un chemin piéton le long de l'aménagement ?
- La commune de Thoraise demande le remplacement de la tranchée par un tunnel.
- Un habitant de Thoraise demande pourquoi la solution du tunnel n'a pas été initialement retenue à la place de la tranchée.

Voies de communication :

- Est-il envisagé d'élargir les voies de communication ?
- La commune de Thoraise demande si l'aménageur s'engage à rétablir les voies de communication détruites ou touchées par les travaux ?
- La commune d'Avanne demande :
 - . Une voie d'accès spécifique pendant les travaux pour éviter la circulation dans la commune .
 - . La prise en charge totale des voies de communication détériorées.
 - . Une nouvelle voie d'accès entre Aveney et Thoraise.
- quelle sera la vocation du plan d'eau d'Avanne-Aveney et comment en sera assurée la traversée ?

Eau

Crues :

- Quel sera l'impact du projet sur les crues, notamment en ce qui concerne la partie basse du village d'Avanne-Aveney ?

Eau potable :

- Pourquoi les puits de captage d'eau potable de la commune de Thoraise, non touchés directement par la liaison fluviale, risquent-ils d'être déplacés ?
- Pendant combien de temps les paramètres de qualité seront suivis après la mise en service de l'ouvrage ?
- Qui financera l'étude du périmètre rapproché de protection du captage ?
- La commune d'Avanne-Aveney demande que le niveau de la nappe phréatique soit maintenu.

Etiage :

- La commune de Thoraise demande des assurances sur le débit de la boucle de Thoraise ainsi que sur la qualité de l'eau.

karst :

- La commune d'Avanne-Aveney demande comment le débit de la résurgence karstique de la Furieuse sera évacué.

Environnement

Assainissement :

- La commune de Thoraise demande le raccordement au réseau d'assainissement de Grandfontaine.

- Devenir du réseau d'assainissement d'Avanne-Aveney ?
- La commune d'Avanne-Aveney demande :
 - . Quelle sera la qualité de l'eau du Doubs et de la zone de loisirs ?
 - . Que les rejets de la station d'épuration de Port Douvot (Besançon) se situent en aval de la future zone de loisirs.

Nuisances

- Quel est le niveau sonore des convois poussés ?
- Les futurs plans d'eau seront-ils de nature à engendrer des brouillards plus importants en période hivernale ?
- Y aura-t-il des odeurs désagréables en période estivale ?

Faune et flore :

- Les barrages seront-ils équipés de passes à poissons ?
- Demande de maintien de la diversité et de la qualité de la faune et la flore.
- Perte d'identité de la rivière Doubs et du caractère lié à son environnement.

Paysage :

- La commune de Montferrand-le-Château se demande quel sera l'impact paysager des remblais.
- La commune de Thoraise demande si plusieurs solutions ont été étudiées pour le pont de Thoraise-Boussiére et l'impact paysager de celui-ci.
- La commune d'Avanne-Aveney demande une simulation pour apprécier l'intégration paysagère du canal dans la vallée, notamment au droit du moulin d'Avanne.

Agriculture

- Impact du projet sur les terrains agricoles d'Avanne-Aveney ?

Tourisme et loisirs

- La commune d'Avanne-Aveney demande quel sera le devenir du plan d'eau d'Avanne et qui financera les équipements complémentaires ?
- La commune d'Avanne-Aveney exige la prise en charge financière, en totalité, du plan d'eau par l'aménageur.
Dans l'hypothèse où il ne se réaliserait pas, quel serait le nouveau statut des terrains concernés ?
- La commune de Montferrand-le-Château demande s'il est possible de réaliser un parcours d'aviron sur le bief de Thoraise.
- Devenir de la pêche et du tourisme après les travaux ?
- Remblayer les zones submergées pour créer des installations sportives et de loisirs.
- Montferrand-le-Château souligne que le canal favorisera le développement des loisirs et des activités sportives.
- Le droit de pêche en barque sera-t-il maintenu ?
- Y aura-t-il compatibilité entre la plaisance et le transport des marchandises ?
- Quel sera le devenir du canal Freycinet et quels seront les aménagements touristiques prévus ?

- Demande de création d'un stade d'eaux vives près du barrage de Montferrand-le-Château.

Aspects économiques et financiers

- *Demande si la batellerie régionale sera développée.*
- *La liaison défavorisera-t-elle l'activité économique locale et régionale ?*
- *Quel est l'estimation du trafic sur la future liaison fluviale ?*
- *Quel est exactement le bilan d'exploitation de la liaison ?*
- Le coût atteindra-t-il 50 milliards de francs ?
- Si la modification des infrastructures communales génère des coûts d'exploitation plus élevés qu'actuellement, qui les prendra en charge ?
- La commune d'Avanne-Aveney demande quelle sera la répartition de la taxe professionnelle liée à la future centrale hydroélectrique située sur la commune de Montferrand-le-Château ?
- Le village de Thoraise demande quelles seront les compensations financières du bâti situé dans les emprises ?

Sécurité

- Qu'est-il prévu pour assurer la sécurité des personnes pendant les travaux ?
- Extension du plan ORSEC ou établissement de plans spéciaux d'intervention en cas d'accident graves au niveau des écluses et des barrages.
- La commune de Thoraise demande quels sont les risques géologiques encourus par la réalisation de la tranchée.

Chantier

- Quels sera le devenir des matériaux dragués, pollués ?
- Quelle sera la durée des travaux sur le bief de Thoraise ?
- Comment seront prises en compte les familles du personnel de chantier (localisation, scolarité...) ?
- Pourquoi la tranchée de Thoraise sera-t-elle étanchée ?
- Thoraise souligne le risque de déchaussement des piles du pont routier actuel.
- La municipalité d'Avanne-Aveney demande, pendant la phase de dragage, si des sédiments pollués sont extraits, ce que fera l'aménageur.

BIEF DE SALANS

BIEF DE SALANS

CONTRIBUTIONS :

- Lettre du conseil municipal de la commune de Torpes, du 12 septembre 1996.
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée à Saint-Vit, du 27 juin 1996.
- Délibération de la commune de Boussières, du 2 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Routelle, du 21 juin 1996.
- Délibération de la commune de Villers Saint Georges, du 13 septembre 1996.
- Délibération de la communes de Busy du 24 juin 1996.
- Lettre du maire de Saint-Vit, M.Picard, Conseiller Général du Canton de Boussières, le 13 mai 1996.
- Position du conseil municipal d'Osselle.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- La commune d'Osselle demande :
 - . Qui prend en charge la détérioration éventuelle des infrastructures communales ?
 - . Comment pourra-t-on continuer d'accéder aux lieux-dits Roche et la Fourtelle ?
- Quelle sera la vocation des terrains mis hors d'eau sur la commune d'Osselle ?

Eau

- La mairie d'Osselle demande si une protection contre les crues sera réalisée ?
- Interrogations sur les modifications du niveau des crues.
- Conséquences du projet sur le puits de captage de Torpes ?
- Si les puits de captages sont touchés, quelles mesures compensatoires seront prises par l'aménageur ?
- La commune d'Osselle demande quelle sera la qualité de l'eau des anciennes gravières, destinées actuellement à la baignade.
- Impact de la mise en retenue sur la qualité et la quantité de l'eau.
- La municipalité d'Osselle demande l'impact du projet
 - . sur la boucle d'Osselle.
 - . sur les sources d'Osselle.

Environnement

- *Demande de reconstitution des rapides.*
- Problèmes liés à l’élévation du niveau du Doubs à l’endroit où se raccorde la station d’épuration.
- Quel sera l’impact du ralentissement des vitesses d’écoulement sur la faune piscicole ?
- Comment évolueront la faune et la flore dans le méandre de Boussières ?
- Quelles seront les espèces avicoles et piscicoles observées dans les zones humides reconstituées ?
- Quel sera l’impact paysager dans la vallée du Doubs ?
- Quel sera l’impact sur les paysages au droit de la commune de Boussières ?

Agriculture

- Quel est le devenir des terres agricoles concernées par le projet ?

Tourisme et loisirs

- Quel sera le devenir de la base de loisirs au lieu-dit «Prost» appartenant à la commune d’Osselle ?
- La commune d’Osselle demande quel sera le devenir des petites écluses et du canal Freycinet ?
- Quel est le devenir du canal Freycinet sur le bief de Salans ?
- La question est posée de la vocation des gravières de Saint Vit et l’accès des bateaux de plaisance à ces plans d’eau.

Aspects économiques et financiers

- *Quel est le coût du projet et qui finance ?*
- *La rentabilité du projet est mise en cause.*
- *La voie d'eau est considérée comme un moyen de transport économique et écologique.*
- *Quels sont les tirants d'air des ponts entre Mulhouse et Marseille ?*
- *La voie fluviale est considérée comme concurrençant la voie ferrée.*
- *Quelle sera l'évolution de la conteneurisation dans les années à venir ?*
- La longueur des convois ne leur permettra pas d'évoluer dans l'étroite vallée du Doubs.
- La municipalité d’Osselle demande s'il y aura versement d'une taxe professionnelle.
- La municipalité de Torpes demande comment seront partagées les taxes professionnelles des futures centrales électriques ?
- Le maire de Saint Vit souligne que le canal Rhin-Rhône favorisera l’activité économique car c'est un axe important pour la Franche Comté, la vallée du Rhône et l'Alsace.
- La commune d’Osselle demande si la liaison aura un impact sur l’exploitation des sablières du Doubs.
- La commune de Boussières demande comment les papeteries de Boussières seront dédommagées de la suppression de l’usine hydroélectrique ?

Sécurité

- La municipalité d'Osselle demande quelles seront les mesures mises en place pour assurer la sécurité des personnes lors du transport de matières dangereuses ?

Chantier

- Demande qu'il soit recourru à des entreprises locales.
- La commune d'Osselle demande :
 - . Quelle sera la qualité des remblais ?
 - . Où ces remblais seront-ils stockés, s'ils sont pollués ?
 - . Comment seront logées les familles du personnel de chantier ? (localisation, scolarisation...)
 - . Quelle sera la durée des travaux sur le bief de Salans ?

BIEF DE FALLETANS

BIEF DE FALLETANS

CONTRIBUTIONS :

- Association Foncière de Eclans-Nenon, délibération du 4 septembre 1996.
- Association Foncière de Falletans, délibération du 4 juillet 1996.
- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 3 juillet 1996, à Eclans-Nenon.
(Expert M. Décamps).
- Compte-rendu de la réunion publique labellisée, du 2 juillet 1996 à Dampierre.
(Expert M. Bernadet).
- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 9 septembre 1996, à Dampierre.
- Délibération de la commune de Dampierre, du 25 juin 1996.
- Délibération de la commune d'Eclans-Nenon, du 6 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Falletans, du 10 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Rochefort sur Nenon, du 5 septembre 1996.
- Lettre du Maire de Falletans, du 19 août 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- Demande de curage et de reprofilage du lit actuel du Doubs pour augmenter la capacité du débit du lit mineur

Rétablissement de voirie

- Des aménagements divers de voirie sont demandés :
 - . modification de la RD 244,
 - . passage à deux voies des ponts et passages inférieurs,
 - . ponts supplémentaires en face des villages de Falletans et de Trépigney sur la nouvelle liaison et à Eclangeot sur le Doubs,
 - . réaménagement de l'infrastructure routière à Dampierre,
 - . maintien du pont prévu au projet en face de Grosbuisson,
- Le pont de Rans sera-t-il reconstruit ou surélevé ?
- Il est demandé que les rétablissements de voiries se fassent sans allongement de parcours

Aménagements divers

- *Participation financière à la rénovation des réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées*
- *Réalisation de passages à gibier*
- Eclans-Nenon demande la création d'un quai d'embarquement utile à

l'exploitation de la forêt.

- Eclans-Nenon demande la modification du tracé pour éviter la séparation du lotissement de Nénon.
- Eclans-Nenon demande des informations concernant les plans d'eau au P.K 198 et 201.
- Y aura-t-il des centrales de production électrique sur l'aménagement ?

Projet

- *Quels seront les volumes et la nature des matériaux excédentaires et quelles sera leur utilisation ?*
- Quelles seront les hauteurs et la constitution des digues ?
- Quels seront la constitution et le fonctionnement du siphon de la Doulonne, en particulier en période de crues, n'engendrera-t-il pas une aggravation de celles-ci ?
- Il est demandé une écluse supplémentaire sur le bief, pour éviter des digues trop hautes
- Question de l'opportunité de mettre hors d'eau des terrains sur les communes de Dampierre et Fraisans.

Eau

Eau potable

- *Suivi jugé insuffisant de la variation du niveau des nappes phréatiques.*
- *Maintien des réserves en eau potable*
- *Quelle est l'incidence du projet sur les puits de captage ?*
- Quel sera le niveau du plan d'eau au niveau de Fraisans: inquiétude sur les conséquences d'un éventuel abaissement de la nappe.
- Les agriculteurs réclament un droit de captage d'eau, demandent que la CNR garantisse les ressources en eau, tant en qualité qu'en quantité et précisent qu'aucune aggravation des crues ne pourra être acceptée.

Crues

- *Selon le rapport Balland, il y aura aggravation des crues.*
- Quel va être le niveau de l'eau en crue, en aval de Falletans, quelles mesures seront prises pour éviter des aggravations des inondations des terres agricoles ?
- Champs d'inondation et protection contre les crues ?

Etiages

- *Crainte de manque d'eau à l'étiage pour le fonctionnement de la liaison fluviale et du non-respect de la loi « pêche » (débit réservé).*
- *Des barrages réservoirs seront-ils construits sur le Haut Doubs ?*

Hydrologie

- Le futur canal sera une barrière à l'écoulement des eaux souterraines depuis la forêt de Chaux.

Environnement

- Demande de reconstitution des rapides.
- Refus de transférer l'eau du Rhin considérée comme étant trop polluée vers le Doubs.
- Risque d'aggravation de la pollution de l'eau du fait du ralentissement des courants.
- Quels dispositifs seront mis en oeuvre pour traiter la pollution de l'eau ?
- Quelles seront les nuisances liées au trafic fluvial ?
- Le projet doit s'intégrer harmonieusement dans le paysage.
- Demande de la commune de Dampierre de préserver la zone de la source
- Il y aura incidence sur la faune piscicole avec disparition de certaines espèces.
- Quel est le devenir de la boucle de Monteplain ?
- Demande de préservation du confluent du Doubs avec la Doulonne. - Qui entretiendra l'ancien lit du Doubs, Quelles dispositions seront prises contre l'érosion des berges ?

Agriculture

- Demande de respect des engagements du maître d'ouvrage concernant le maintien du potentiel agricole

Tourisme et loisirs

- Quel est le devenir du canal Freycinet ?
Qui assurera la rénovation nécessaire et l'entretien ultérieur ?
- Demande d'une étude pour la création d'un débarcadère et d'une aire de loisirs sur la commune de Falletans
- Rochefort : création d'une base de loisir à hauteur de Grosbuisson

Aspects économiques et financiers

- Favoriser les retombées économiques locales du projet
- Quel peut être le trafic escompté sur la liaison à grand gabarit ?
- Le coût du projet est, selon les rapports d'expertises, largement sous-estimé et le financement sera en fait supporté par les consommateurs au travers d'une augmentation du prix de l'électricité.
- Quel sera le dédommagement des propriétaires des bâtiments situés à proximité de la liaison fluviale ?

Sécurité

- Quelles seront les mesures concernant la sécurité des habitants des villages en cas de catastrophe naturelle ? Quelle serait la conséquence d'une rupture de porte d'écluse ?
- Précautions à prendre pendant les travaux en cas de crue subite
- La baisse du niveau des nappes phréatiques risque d'avoir une incidence sur l'assise du château de Salans et d'entraîner, à terme, l'apparition de fissures sur l'ensemble du bâti de la commune.

Chantier

- Quelle sera la durée d'interruption du trafic routier du fait des rétablissements de communications ?

Autres thèmes

- Demande de présentation de maquettes virtuelles

BIEF DE CHOISEY

BIEF DE CHOISEY

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 2 septembre 1996 à Choisey.
- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 26 juin à Chaussin
- Compte rendu de réunion publique labellisée, du 10 septembre 1996 à Dole .
(Expert M. Sanson.)
- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 4 juillet 1996 à Dole.
(Expert M. Legrand).
- Compte-rendu de réunion publique labellisée, du 5 juillet 1996 à Choisey.
(Expert M. Legrand).
- Délibération de la commune de Brevans, du 9 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Choisey, du 15 juillet 1996.
- Délibération de la commune de Crissey (Jura), du 7 mai 1996.
- Dossier de la ville de Dole, du 15 septembre 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDÉS :

Projets et aménagements

- *Interrogations sur la nature des déblais et leur devenir.*
- La création de seuils, dans la vallée basse du Doubs, est demandée pour relever les niveaux de 1 m à 1,50m.
- Demande d'équiper l'écluse de Falletans d'une micro-centrale
- Que deviendra le pont de la ligne SNCF Dole-Poligny et quel est l'avenir de cette dernière ?
- Quel sera le volume de béton nécessaire à la réalisation des digues
- Quelles dispositions seront prises pour protéger les berges ?
- Une proposition de variante a été établie consistant à effectuer la traversée de Dole par un passage rétréci en rive gauche permettant la conservation du pont Louis XV (Dossier présenté par Monsieur CROZAT)
- Accès aux chemins de halage [pour les véhicules motorisés et les engins agricoles] aux promeneurs, pêcheurs et agriculteurs.
- Nécessité d'études complémentaires sur le parti architectural du pont de Dole.

Patrimoine :

- Le niveau retenu par le bief de Choisey entraîne l'inondation des parties basses du Nymphée du parc de Scey, qui est classé Monument Historique.

- Le passage des barges suppose la démolition du Pont Louis XV, avec seulement le maintien de deux arches. Or le Pont Louis XV est classé Monument Historique et cette démolition est difficilement envisageable.
- La création du bief de Choissey, à la cote 199.50 N.G.F orthométrique, conduit à l'inondation permanente du bassin de la grande fontaine, classée Monument Historique.
- Une des 2 arches du Pont Roman, baignant dans le Doubs, est appelée à disparaître. L'arche rive droite serait conservée mais davantage immergée.
- Quelles dispositions seront prises pour garantir la protection de la rosace de l'hôpital Saint-Esprit, classée Monument Historique.
- De nombreux sites ne sont pas encore étudiés, la réalisation de la liaison fluviale risque cependant de ne pas permettre une investigation complète de ces sites, faute de temps et de moyens.

La ville de Dole se prononce contre la traversée de Dole, selon l'avant-projet de base et demande que soit étudiée une variante avec écluse supplémentaire qui permettrait de maintenir les niveaux actuels du Doubs, de préserver le pont Louis XV, conformément au Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé dolois.

Eau

- *Le transfert d'eau du Rhin nécessite l'accord des pays riverains.*
- *Demande d'engagement de maintenir la ressource en eau potable au niveau actuel, tant en qualité qu'en quantité.*
- *Mettre en oeuvre les travaux nécessaires pour garantir la protection contre les inondations*
- Création d'une arche supplémentaire sous la voie ferrée Dole-Vallorbe pour favoriser l'évacuation des crues
- Crainte que le projet tarisse l'alimentation de la Loue.
- Crainte de modification et de pollution des nappes phréatiques en raison de la baisse du plan d'eau, en aval de Choissey.
- Les agriculteurs réclament un droit d'eau, le potentiel estimé suite à un état des lieux qu'ils ont fait réaliser ne pouvant pas être remis en cause.
- Les mouvements d'eau souterraine sont mal connus.
- Il faudra préciser les débits d'eau réservés, tronçon par tronçon.
- Le canal constituera un obstacle aux mouvements souterrains d'eau de la nappe en pente douce vers la Saône.

Environnement

- *La diminution des courants risque d'entraîner une eutrophisation.*
- *La modification de la structure du Doubs risque de ne pas permettre de conserver la variété des espèces vivantes*
- *Quelle sera l'influence du projet sur la formation de brouillard ?*
- *La reconstitution des rapides est demandée.*
- La remontée du niveau des eaux du bief risque d'entraîner le pourrissement et la disparition, à long terme, du boisement aux alentours de Dole (en particulier Jardin Philippe à Dole).

- Crainte d'assèchement du secteur de la Corne des Epiciers et détérioration de la zone humide du Temple.
- La zone humide à l'aval de Dole (réserve du Girard) risque également d'être perturbée.
- Quelle sera l'incidence du niveau du bief sur la ville de Dole et la zone du Temple

Agriculture

- En cas de réalisation d'un plan d'eau sur la Prairie d'Assaut, les agriculteurs devront être traités au mieux en compensation des pertes d'exploitation.

Tourisme et loisirs

- *Quel est le devenir du canal Freycinet et qui assurera son entretien ?*
- Le plan d'eau, en amont du barrage de Dole, sera-t-il utilisable pour les loisirs nautiques ?
- Les bateaux de plaisance qui se présenteront aux écluses seront-ils éclusés immédiatement ?
- Le projet, dans sa version de base, empiète sur le camping du Pré Marnoz et le terrain de rugby. La variante avec écluse nécessite leur déplacement.
- La création d'un stade d'eaux vives, soit au niveau du barrage, soit au niveau de l'écluse, si la variante est réalisée.
- Crainte que le marnage du bief soit incompatible avec une base de loisirs.

Aspects économiques et financiers

- Souhait d'une péréquation du produit de la taxe professionnelle
- Y aura-t-il des centrales de production d'énergie électrique ? Le bilan production/consommation pour le pompage est jugé comme devant être négatif.

Sécurité

- Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'étude de risques.

Travaux

- Remise en état des routes après travaux (Brevans et Crissey)

BIEF DE LAPERRIERE

BIEF DE LAPERRIERE

CONTRIBUTIONS :

- Compte-rendu de réunion publique labellisée du 6 septembre 1996 à Tavaux.
Expert : M. Barbero.
- Compte-rendu de la réunion labellisée de Laperrière du 28 août 1996
- Compte-rendu de la réunion labellisée de Pagny-le-Château du 9 septembre 1996
(Expert M. Bernadet)
- Délibération de la commune de Sameray du 13 septembre 1996.
- Délibération de la commune de Damparis du 19 juin 1996.
- Livrets-réponses et lettres spontanées.

THEMES ABORDES :

Projets et aménagements

- Est-il prévu des centrales de production hydroélectrique ?
- Quelle sera l'utilisation des matériaux excédentaires ?
- Opportunité de créer une zone multimodale sur les communes de Choisey, Damparis, Tavaux.
- La commune de Sameray demande une expertise des hectares de forêt à prélever et souhaite une compensation de la diminution de surface forestière.

Eau

- Il est demandé que l'enquête relative à la loi sur l'eau soit étendue aux communes riveraines du Val de Saône.
- Il ne pourra pas être accepté par les populations du Val de Saône une aggravation des crues de la Saône et il y aura lieu de vérifier les conséquences d'un transfert de débit par le bief de Laperrière. Des bassins de rétention en amont seront probablement nécessaires.
- Les agriculteurs demandent à être protégés contre les crues juste débordantes.
- Y aura-t-il assez d'eau pour l'alimentation d'un stade d'eaux vives, au droit de l'écluse de Laperrière, sinon comment cette alimentation pourra-t-elle être assurée ?
- La voie d'eau fonctionnera-t-elle en période d'étiage, quelle sera son incidence sur les débits d'étiage ?

Environnement

- Est-il prévu des passages pour la faune terrestre ?
- Quelle est l'incidence du trafic sur la faune piscicole ?
- Quelles seront les incidences au niveau du bruit ?

Tourisme et loisirs

- Doutes sur la possibilité de cohabitation de bateaux de plaisance et de bateaux de commerce.
- Le tourisme fluvial pourra-t-il être maintenu en période d'étiage ?
- Quel est le devenir du canal Freycinet entre Choisey et Saint-Symphorien ?
Le raccordement au niveau des usines Solvay dans le grand canal est souhaité, qui aura la charge de son entretien ?

***RAPPORT COMPLEMENTAIRE
DE LA
COMMISSION D'EXPERTS***

La commission d'experts, placée auprès de Monsieur le préfet de la région Franche-Comté et chargée de veiller à la qualité et à la transparence de la consultation des populations, considère que le rapport établi par Monsieur le préfet rend correctement compte des conditions dans lesquelles la consultation a été organisée et s'est déroulée. Elle en approuve les conclusions.

La commission tient cependant à formuler quelques observations et remarques complémentaires, qui éclairent les résultats de cette consultation et qui rendent compte plus particulièrement de l'esprit dans lequel elle a travaillé.

1. La consultation des populations, si elle a été décidée en référence au dispositif prévu par la loi "Barnier" de février 1992, s'inscrivait dans un cadre juridique différent puisque la D.U.P. était intervenue en 1978 et que la loi d'orientation pour l'aménagement et développement du territoire du 4 février 1995 organisait le financement du projet. En conséquence, la consultation ne pouvait, officiellement, porter que sur les modalités de réalisation de l'ouvrage.

En pratique, elle avait aussi pour objet, et en tout état de cause pour conséquence inéluctable, de recueillir l'avis des populations sur l'opportunité même de réaliser le projet, et de permettre de rendre compte des sentiments de ces populations et d'estimer l'ampleur des difficultés auxquelles la réalisation du projet pourrait se heurter.

Par ailleurs la participation effective des populations à la consultation, et donc le succès de celle-ci, supposaient que la garantie soit donnée que toutes les opinions seraient recueillies, de façon à réfuter l'accusation, formulée par tous ceux qui étaient hostiles à cette réalisation, de "consultation-bidon".

L'attitude constante de la commission a donc consisté à apporter cette garantie, c'est-à-dire à reconnaître et à gérer au mieux l'ambiguïté de l'objet de la consultation.

Dans cette perspective, l'attitude de certains représentants de l'Etat, insistant avec une vigueur exagérée sur l'idée que la consultation ne portait que sur les modalités de réalisation du projet, lui a parfois paru inopportun. Les membres de la commission ont dû, à plusieurs reprises, en réunion publique, intervenir pour corriger l'impression que pouvaient donner les déclarations du représentant de l'Etat et rappeler que toutes les opinions pouvaient s'exprimer, que les rapports établis par Monsieur le Préfet et par la commission elle-même en rendraient compte.

L'attitude de la commission a permis, malgré les positions initiales de certaines associations favorables au "boycott" de la consultation, d'obtenir de celles-ci une participation active qui a incontestablement contribué à la qualité de débat.

2. Il aurait été très souhaitable que la nomination des membres de la commission intervienne plus tôt de manière à ce que la commission soit placée dans une position lui permettant d'intervenir suffisamment en amont de la procédure pour proposer les principes d'organisation de la consultation et le cahier des charges du document principal d'information, rédigé par la CNR-SORELIF, servant de support à celle-ci. Compte tenu de la date à laquelle la commission a été installée, elle est intervenue dans une procédure déjà engagée, et elle a dû fonctionner la plupart du temps en réagissant à des propositions antérieurement formulées, et toujours dans des situations d'urgence. La charge de travail de

ses membres contribue également à expliquer qu'ils aient eu le sentiment de courir après les événements au lieu de les organiser. Cette situation, aggravée par un important déséquilibre de moyens entre le maître d'ouvrage et la commission, serait extrêmement préjudiciable si elle se poursuivait lors des phases ultérieures et, notamment, si une commission de suivi des études et des travaux était mise en place sans les moyens adéquats.

3. Une des premières tâches que la commission a dû réaliser a été de donner un avis sur la composition du dossier de consultation, et plus particulièrement sur le contenu du document d'information. Il était admis que ce document était l'oeuvre de la CNR-SORELIF alors qu'on aurait pu imaginer que le document d'information soit rédigé par un auteur "neutre" (Services de l'Etat, commission d'experts... si le temps lui en avait été donné). Le document préparé par la CNR-SORELIF exposait donc les positions de cette dernière, tant en ce qui concerne l'opportunité de réaliser le canal qu'en ce qui concerne les modalités de réalisation de l'ouvrage.

Peu habituée à communiquer, et sans doute trop assurée de détenir la vérité, la CNR-SORELIF a, dans un premier temps, eu des difficultés à répondre aux exigences en matière de transparence que formulait la commission. Il en est résulté que la commission a dû donner, le 18 avril, un avis défavorable à l'ouverture de la consultation à la date initialement envisagée, et demandé que ce report soit mis à profit pour que le document d'information soit modifié dans le sens des préconisations très précises de la commission. La commission a peu apprécié d'être accusée, en ces circonstances, de se livrer à des "manoeuvres dilatoires".

La conséquence principale de ce report a été de répartir en deux fenêtres situées de part et d'autre des vacances d'être la période active de la consultation, déjà courte si on la rapporte à la période de "gestation" du projet et à l'importance des enjeux. Ce calendrier était peu satisfaisant et certains ont pu penser qu'il résultait d'un choix délibéré tendant à limiter l'ampleur et le sérieux de la consultation.

4. Bien que la CNR-SORELIF ait, dans un nombre de cas il est vrai limité, revendiqué sa qualité de signataire pour refuser de prendre en compte toutes les remarques de la commission d'experts, celle-ci a donné un avis favorable au document d'information modifié. Il reste que ce document était un document CNR-SORELIF : la commission pouvait difficilement demander à l'auteur d'exposer des opinions différentes des siennes, et, par exemple, en ce qui concerne les prévisions de trafic, imposer à la CNR-SORELIF de citer d'autres chiffres que les siens ; tout au plus a-t-elle demandé et obtenu que soit mentionné l'existence de prévisions différentes.

La signification du "feu vert" donné par la commission et donc celle du statut du document d'information n'a pas toujours été clairement perçue notamment par les populations consultées. Pour la commission d'experts, le feu vert signifiait que le dispositif d'informations (c'est-à-dire le dossier de consultation comportant par ailleurs d'autres documents) pris dans sa globalité lui paraissait équilibré et constituer un support convenable à la consultation. En aucun cas il ne signifiait que la commission d'experts approuvait l'ensemble des affirmations contenues dans le document d'information.

Mais la CNR-SORELIF a, à plusieurs reprises, invoqué le fait que le document d'information avait été "avalisé" par la commission d'experts pour prétendre ou laisser entendre que son

contenu était donc objectif et l'expression de la "vérité scientifique". De même elle a aussi insisté, lors de certaines réunions, de consultation, sur le fait qu'elle intervenait "sous le contrôle" de l'expert présent, comme si cette présence "validait" ses propos ! Symétriquement certains opposants au projet ont émis des doutes sur la neutralité de la commission d'experts en lui reprochant d'avoir laissé publier des informations qu'ils jugeaient mensongères.

La commission estime que le fait que le dossier de consultation comporte des avis et rapports officiels qui contredisaient parfois les informations données par la CNR-SORELIF a été, en dépit de la difficulté d'accès à ces documents qui a été critiquée, un éléments très important pour la qualité des débats.

5. En ce qui concerne le déroulement de la consultation, il faut relever que l'organisation de réunions "non labellisées" parallèles à la consultation a eu pour effet de "brouiller" l'image de celle-ci, probablement aux yeux des populations, certainement aux yeux des membres de la commission d'experts... Les très nombreuses réunions "techniques" ou "de travail" organisées par la CNR-SORELIF à destination d'élus ou d'organismes professionnels n'ont pas toujours gardé ce caractère et certaines ont sans doute ressemblé fortement aux réunions de consultation "labellisées", bien qu'elles se soient déroulées en l'absence de représentants de l'Etat et de représentants de la commission. Par ailleurs l'existence de ces réunions parallèles a pu prêter le flanc à des accusations de manipulation ou de négociations secrètes et catégorielles.

Dans d'autres circonstances, il serait souhaitable qu'il n'y ait pas d'interférence entre le déroulement de la consultation et d'autres contacts organisés par le seul maître d'ouvrage.

Il faut par ailleurs relever que les comptes rendus de réunion, rédigés par la CNR-SORLIF et visés par le représentant de l'Etat à la réunion ou directement établis par le représentant de l'Etat, rendent assez mal compte du contenu effectif des débats. D'une part ils se bornent le plus souvent à affirmer que "les thèmes suivants ont été abordés : ...", sans dire dans quel esprit ils l'ont été et quel a été le contenu des interventions. D'autre part ils traduisent rarement le climat dans lequel la réunion s'est déroulée. Dans ces conditions les comptes rendus sont donc fortement aseptisés. Le lecteur d'un compte rendu ne peut prendre conscience que la réunion en question a été marquée, par exemple, par l'expression d'opinions majoritairement et parfois violemment hostiles, par la manifestation de vives inquiétudes... ou inversement, ce qui s'est produit dans des réunions non ouvertes à l'ensemble des populations, par l'expression d'une chaude approbation du projet.

6. La commission doit témoigner des efforts qui ont été faits par la CNR-SORELIF pour s'impliquer très largement dans le déroulement de la consultation. Les représentants de la CNR aux réunions publiques ont, dans l'ensemble, "joué le jeu" en répondant, dans des conditions parfois difficiles aux questions posées et aux objections formulées. Il est apparu toutefois que le décalage entre les interrogations et les inquiétudes très concrètes exprimées par les participants aux réunions d'une part, et les réponses générales - ou précises mais à caractère technique - de la CNR-SORELIF d'autre part, a souvent laissé les participants insatisfaits. De même ces participants ont difficilement admis que les représentants de la CNR-SORELIF ne soient pas capables d'apporter des réponses précises aux questions posées et aient renvoyé leurs interlocuteurs à des études à venir. Il en est résulté que les réunions publiques ont souvent accru l'inquiétude des participants plus qu'elles ne les ont rassurés.

7. Sur les aspects scientifiques ou techniques du dossier, les experts ont en effet noté qu'au cours des réunions labellisées les représentants de la CNR n'ont pas toujours apporté des réponses claires et argumentées sur divers points forts, dont :

- les problèmes de crues,
- le fonctionnement du système hydrologique notamment en période d'étiage,
- l'application de la loi sur l'eau dans sa globalité et dans ses différents articles,
- les aspects liés aux milieux (paysages et effets de coupure, qualité des écosystèmes des zones humides, recréation des écosystèmes,...)
- les aspects liés à la conservation du patrimoine historique,
- le problème des déblais (évacuation et réutilisation),
- les zones où se posent des problèmes particulièrement difficiles comme à Ougney Douvot et Dole, problèmes qui semblent avoir été minimisés au cours des réunions et "réglés" par la proposition de nouvelles variantes qui n'étaient pas présentées dans le document d'information *ni a fortiori* dans le dossier fondant la D.U.P. de 1978.

La commission estime que ces questions auraient dû faire l'objet d'études plus approfondies antérieures à la consultation et que les réponses auraient dû être présentées dans le document d'information.

8. La commission a demandé que les livrets-réponses et plus généralement tous les documents issus de la consultation fassent l'objet d'une analyse systématique de contenu fondée sur une procédure statistique et elle a proposé les grandes lignes de la méthodologique à mettre en oeuvre. Celle-ci reposait sur un codage des réponses en fonction notamment du thème évoqué, du lieu concerné, du contenu du document (opinion sur l'opportunité du projet, sur les modalités de réalisation, question posée), etc. Cette méthodologie a été acceptée, ce travail a été fait et le tri des informations codées a permis de mettre en lumière les principales caractéristiques du « fichier » des réponses ».

Ces résultats sont apparus difficilement exploitables d'un point de vue statistique. La consultation n'ayant pas les caractères d'une enquête par sondage, et notamment les personnes ayant retourné le livret-réponse ne constituant pas un échantillon représentatif des populations consultées, les chiffres constatés n'ont et ne peuvent avoir d'autre signification que celle de faits bruts. L'interprétation de ces faits est délicate, et toute tentative de généralisation de ces résultats à l'ensemble de la population consultée serait scientifiquement incorrecte. Ainsi, s'il est possible de dire, au vu de ces résultats, que sur 1 500 personnes ayant retourné le livret-réponse, 900 (chiffres fictifs) se sont intéressées au thème de l'eau, ce résultat ne permet pas d'affirmer que 60 % des populations consultées sont concernées par ce thème. Ou encore que si 600, parmi ces 900, ont exprimé une opposition à la réalisation du projet les deux tiers de la population sont hostiles au canal pour des raisons liées aux problèmes hydrologiques qu'il pose...

Dans ces conditions, et devant les risques d'erreur d'interprétation ou de généralisation non justifiée qui pouvait résulter d'une publication des chiffres issus de ce traitement statistique, Monsieur le Préfet a estimé que son rapport ne devait pas faire état de ces résultats.

Tout en étant consciente de l'importance de ces risques, qu'il aurait été possible de réduire par un avertissement au lecteur, la commission considère que ces résultats chiffrés présentent cependant un intérêt et regrette que le choix de leur non-publication ait été fait.

9. L'indépendance de la commission d'experts a toujours été effective. La commission constate qu'elle n'a été soumise à aucune pression de la part du gouvernement, ni d'ailleurs de la part des différentes parties intéressées à la consultation. Elle s'en félicite. La commission se félicite également de ce que l'importance de sa mission a, de façon générale, été reconnue tant par le gouvernement que par les différentes parties intéressées.

Cependant l'interview de Monsieur le Premier Ministre dans le Progrès de Lyon du 20 octobre a jeté un doute sérieux sur l'utilité de la consultation et la réalité de la prise en compte de ses conclusions. La crainte de l'effet dévastateur que pouvait avoir cette interview et son attachement à la mission qui lui avait été confiée ont conduit la commission d'experts à demander qu'il soit rappelé (communiqué de presse du 25 octobre émanant du ministère de l'Environnement et du secrétariat d'Etat aux Transports) :

- qu'une procédure de consultation des populations intéressées s'était déroulée jusqu'au 15 septembre,
- que le gouvernement attendait pour le 31 octobre la remise des rapports du préfet de région et de la commission d'experts indépendants,
- qu'il serait tenu le plus grand compte des observations émises par les populations dans le cadre de cette consultation.

C'est en bien se plaçant dans cette hypothèse que la commission s'est efforcée de remplir sa mission, et qu'elle s'efforcera de la mener à son terme.

La commission d'experts,
M. BARBERO
M. BERNADET
M. DECAMPS
M. LEGRAND

ANNEXES

AVERTISSEMENT SUR LA METHODE

Ce rapport n'est pas une reprise exhaustive de l'ensemble des contributions. Il entend rendre compte sous une forme synthétique mais le plus fidèlement possible des opinions émises au cours de la consultation.

Le présent rapport s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies au cours de la consultation :

1543 livrets-réponses,
 205 lettres individuelles et contributions diverses des collectivités, des organismes économiques, des associations...,
 35 réunions de consultation labellisées.

Ces informations n'ont pas la valeur de celles qui peuvent être recueillies dans un sondage. La consultation ne peut être comparée à une étude systématique basée sur des quotas de populations ayant répondu dans les mêmes conditions à un questionnaire dans un même intervalle de temps.

Le nombre et la diversité des expressions qui ont été recueillies au cours de la consultation rendent non significatifs les traitements statistiques qui pourraient y être appliqués. De plus, ces derniers ne correspondraient pas à l'esprit de la consultation et seraient sans intérêt, l'objectif ayant été de recueillir les différentes préoccupations, observations et suggestions concernant la liaison fluviale, dans le souci d'une typologie liée davantage à la nature des problèmes posés qu'à la fréquence de telle ou telle expression.

De nombreuses remarques sont apparues régulièrement sur l'ensemble du tracé de la future liaison. Elles ont été consignées généralement bief par bief lorsqu'elles s'appliquent potentiellement à chacun d'entre eux. Par contre lorsque ces remarques ont porté sur des points spatialement bien identifiables, elles n'apparaissent que dans le bief auxquelles elles s'appliquent. C'est le cas par exemple de la sauvegarde du pont du Louis XV à Dole, qui a été citée plusieurs fois en Alsace.

L'objectif de la présente synthèse est donc de faire état le plus fidèlement possible des différentes contributions émises au cours de la consultation, sans cependant entrer nécessairement dans le détail de celles-ci lorsqu'elles ont développé un argumentaire très général ou à l'inverse très technique.

Tous ces documents sont consultables à la Préfecture de Région de Franche-Comté.

DOCUMENTS DIFFUSES ET MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

* document d'information

* livret-réponse de consultation

* recueil d'avis et de documents administratifs incluant :

- ◆ Le rapport de la commission d'enquête relatif à la déclaration d'utilité publique de 1978,
- ◆ Le décret d'utilité publique du 30 juin 1978,
- ◆ La notice du Conseil d'Etat relative aux prescriptions applicables aux travaux de la Saône au Rhin,
- ◆ Observatoire économique et statistique des transports (OEST) : étude du projet Rhin-Rhône, 12 juin 1987,
- ◆ Conseil général des ponts et chaussées (CGPC) 4e section : rapport sur les études économiques des liaisons fluviales à grand gabarit Seine-Nord et Saône-Rhin, 10 novembre 1994,
- ◆ CGPC : avis sur les études économiques des liaisons fluviales à grand gabarit Seine-Nord et Rhin-Rhône, 8 février 1995,
- ◆ Conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse : avis sur le projet liaison à grand gabarit Saône-Rhin, juin 1995,
- ◆ Mission conjointe de l'Inspection des finances et du CGPC : rapport de la mission d'expertise sur le projet de la liaison fluviale Saône-Rhin, avril 1996,
- ◆ CGPC : éléments préliminaires d'évaluation de l'incidence de la liaison fluviale Saône-Rhin au regard des enjeux de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, 1er avril 1996,
- ◆ Conseil scientifique du comité de bassin Rhin-Meuse, avis sur le projet de liaison à grand gabarit Saône-Rhin.

* dossiers de brefs

* documents complémentaires comprenant :

- ◆ Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de 1978,
- ◆ Les lois et les décrets relatifs à la liaison fluviale Saône-Rhin, à la Compagnie Nationale du Rhône et à la société SORELIF Saône-Rhin,
- ◆ Les études et documents graphiques réalisés par ou sous la direction de la Compagnie Nationale du Rhône, lors de l'actualisation technique de l'avant-projet (1992-1993),
- ◆ Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse,
- ◆ Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse,
- ◆ Les inventaires du patrimoine naturel, des sites et des monuments historiques.

DOCUMENTS DIFFUSES

Annexe 3

ENVOI INITIAL DESTINATAIRES	Document d'Information	Recueil d'Avis	Plan au 1/50 000 e	Dossiers de Biefs ceux les concernant
Maire des communes traversées	X	X	X	
Maires des communes voisines	X			
Présidents de structures intercommunales	X			
Parlementaires	X	X	X	
Présidents des Conseils Généraux, Conseils Régionaux et CESR	X	X	X	
Membres des Conseils Généraux, Conseils Régionaux, CESR et CRT	X			
Présidents d'associations agréées	X	X	X	
Présidents d'associations non agréées	X			
Présidents des Fédérations de Pêche et de Chasse	X			
Présidents des chambres consulaires	X	X	X	
Responsables d'organismes socio- professionnels et divers	X			
Services de l'Etat	X	X	X	
NOMBRE DE DOCUMENTS ENVOYES	3 546	343	269	
ENVOIS COMPLEMENTAIRES	6 434	100 *	-	
TOTAL...	9 980	443	269	150 *

(*) : Environ

LISTE DES JOURNAUX
dans lesquels a été insérée
une information en double ou triple pages

Alsace

L'Alsace
Les Dernières Nouvelles d'Alsace
Le Paysan du Haut Rhin
L'Ami du Peuple
L'Est agricole et vinicole

Territoire de Belfort

L'Est Républicain
Le Pays de Franche-Comté

Doubs

L'Est Républicain
Le Pays de Franche-Comté
La terre de chez nous

Jura

Les Dépêches
La voix du Jura
Jura Agricole

Côte d'Or

Le Bien Public
Terre de Bourgogne

REUNIONS DE CONSULTATION LABELLISEES

COTE d'OR	- 28 août 1996 - 9 septembre 1996	Laperrière sur Saône Pagny le Chateau
DOUBS	- 24 juin 1996 - 26 juin 1996 - 27 juin 1996 - 1er juillet 1996 - 1er juillet 1996 - 2 juillet 1996 - 16 juillet 1996 - 17 juillet 1996 - 18 juillet 1996 - 5 septembre 1996 - 7 septembre 1996 - 9 septembre 1996 - 13 septembre 1996	Avanne Aveney Novillars Saint-Vit Montferrand le Chateau Besançon Baumes les Dames Etupes Clerval Longevelle sur le Doubs Montbéliard Ougney Douvot Besançon Thisé
HAUT RHIN	- 1er juillet 1996 - 4 juillet 1996 - 8 juillet 1996 - 10 juillet 1996 - 10 septembre 1996 - 12 septembre 1996	Dannemarie Zillsheim Mulhouse Elbach Illfurth Altkirch
JURA	- 26 juin 1996 - 2 juillet 1996 - 3 juillet 1996 - 4 juillet 1996 - 5 juillet 1996 - 2 septembre 1996 - 6 septembre 1996 - 9 septembre 1996 - 10 septembre 1996	Chaussin Dampierre Eclans Nenon Dole Choisey Choisey Tavaux Dampierre Dole
TERRITOIRE de BELFORT	- 24 juin 1996 - 4 septembre 1996 - 6 septembre 1996 - 11 septembre 1996 - 17 septembre 1996	Novillard Bourogne Novillard Bavilliers Belfort

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS

1- COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conseils Régionaux

Alsace, motion générale (4 juillet 1996), motion présentée par l'intergroupe écologiste, motion du groupe RPR, motion des élus PS et Républicains. Avis (4 juillet 1996)

Bourgogne, délibération (20 juin 1996)

Franche-Comté, débat contradictoire (22 février 1996)

Conseils Généraux

Côte d'Or, délibération (24 juin 1996)

Lettre du Président du Conseil Général (23 juillet 1996)

Haut-Rhin, délibération et motion (8 juillet 1996)

Saône et Loire, délibération (12 juin 1996)

[Territoire de Belfort, rapport au conseil général sur les grandes infrastructures traversant le département et délibération (1er octobre 1996)]

Communes

Délibérations

Allenjoie (20 septembre 1996)

[Audincourt (20 mars 1996)]

Audincourt (5 septembre 1996)

Autechaux Roide (26 juillet 1996)

Baume les Dames (4 octobre 1996)

Bavans (10 juillet 1996)

Boussières (2 septembre 1996)

Branne (14 juin 1996)

Brebotte (30 août 1996)

Brevans (9 septembre 1996)
[Brognard (2 octobre 1996)]
Busy (24 juin et du 11 septembre 1996)
Chaleze (18 septembre 1996)
Choisey (15 juillet 1996)
Crissey (7 mai 1996)
[Courcelles les Montbéliard (4 octobre 1996)]
Damparis (19 juin 1996)
Dampierre (25 juin 1996)
Dampierre sur le Doubs (15 juillet 1996)
Deluz (25 juin 1996)
Eclans-Nenon (6 septembre 1996)
Etouvans (26 juillet 1996)
Falletans (10 septembre 1996)
Fesches Le Chatel (27 septembre 1996)
Fourbanne (13 septembre 1996)
Grandfontaine (5 juillet 1996)
Heidwiller (23 septembre 1996)
Hyèvre Magny (20 juillet 1996)
Isle sur le Doubs (6 septembre 1996)
Laperrière sur Saône (1er juillet 1996)
Le Puy (6 septembre 1996)
Medière (13 septembre 1996)
[Menotey (21 mars 1996)]
Mesnay (30 août 1996)
Montferrand-le-Chateau (6 septembre 1996)
Montreux-Jeune (13 septembre 1996)
Mulhouse (16 septembre 1996)
Navilly (29 juillet 1996)
Osselle, position du conseil municipal
[Pierrefontaine Les Blamont (2 février 1996)]
Riedisheim (29 aout 1996)
Rochefort sur Nenon (5 septembre 1996)

Romagny (6 septembre 1996)
Routelle (21 juin 1996)
Saint Albain (29 juillet 1996)
Saint-Jean-de-Losne (27 juin 1996)
Samerey (13 septembre 1996)
Sermange (19 juillet 1996)
Serre les Moulières (13 septembre 1996)
Solemont (30 août 1996)
St Jean de Losne (9 septembre 1996)
St Maurice Colombier (7 septembre 1996)
Vaire Arcier (3 juin 1996)
Valdieu-Lutran (5 septembre 1996)
[Viethorey 8 mars 1996]
Villars St Georges (13 septembre 1996)

Lettres et documents divers

Communes

Avanne-Aveney : Lettre de M. le Maire (2 septembre 1996)

Bart : . Demande d'études complémentaires et d'aménagements relatifs au projet de canal à grand gabarit (13 septembre 1996)
. Liste de questions techniques du conseil municipal (12 septembre 1996)

Besançon : Lettre de M. le Maire accompagnée d'un dossier (4 septembre 1996)

Brebotte : Association Foncière,.délibération (31 août 1996), lettre de M. le Maire (12 juillet 1996)

Brunstatt : Remarques et suggestions émanant des membres du conseil municipal (11 septembre 1996)

Chaleze : Liste de questions techniques de la commune (25 septembre 1996)

Chalezeule : Lettre de M. le Maire (23 septembre 1996) accompagnée de la lettre aux administrés (25 août 1996)

Courcelles-les-Montbéliard : Compte-rendu de la réunion d'information à la population (28 août 1996)

Deluz : Lettre de M. le Maire (10 septembre 1996)

Dole : Dossier de la ville (12 septembre 1996)

Eclans-Nenon : Association Foncière, délibération (4 septembre 1996)

Falletans : Association Foncière, délibération (4 juillet 1996)

Lettre de M. le Maire (19 août 1996)

Heidwiller : Lettre de M. le Maire relative à la modification du tracé
(12 septembre 1996)

Hochstatt : Motion de la commune (26 août 1996)

Illfurth : Lettre du Conseil Municipal (9 septembre 1996)

Laissey : Liste de questions techniques de la commune validées lors du conseil municipal (26 juillet 1996)

Manspach : Lettre de M. le Maire (1er et 5 juillet 1996)

Montferrand le Château : Lettre de M. le Maire
Liste de questions techniques de la commune

Montreux-Château : Lettre de M. le Maire (10 juin 1996)

Mulhouse : Dossier "Avis de la ville de Mulhouse" et motion du Comité Environnement et Cadre de Vie

Novillars : Lettre de M. le Maire (13 septembre 1996), suite aux séances municipales du 5 et 6 septembre 1996.

Pont de Roide-Vermondans : Motion de la commune (18 septembre 1996)

Rang : Liste de questions techniques de la commune, Observations du bureau de l'Association Foncière de Rang. Lettre du président (13 septembre 1996)

Roppe : Lettre de M. le Maire (10 juillet 1996)

Ruelisheim : Lettre de M. le Maire (12 septembre 1996)

Saint-Bernard : Motion du conseil municipal (9 septembre 1996)

La Salle : Lettre de M. le Maire (du 30 août 1996)

Seurre : Lettre de M. le Maire, Président du Syndicat de Pays Val de Saône.

Tagolsheim : Lettre de M. le Maire (23 juillet 1996)

Thoraise : Argumentaire relatif à la position du conseil municipal et relevé des demandes formulées (mai 1996)

Torpes : Lettre du Conseil Municipal (12 septembre 1996) évoquant points techniques et modalités.

Vaire-Arcier : Lettre de M. le Maire (25 septembre 1996)

Val d'Amour : Motion de la communauté de communes (18 septembre 1996)

Valentigney : Motion de la commune (12 septembre 1996)

Zillisheim : Liste de questions techniques de la commune (27 août 1996 et du 19 septembre 1996)

Lettre de M. Torteau et M. Tattu, maires de Thoraise et Avanne-Aveney, du 12 septembre 1996 - Questions techniques de Abbans-Dessous, Avanne-Aveney, Boussières, Busy, Grandfontaine, Montferrand le Chateau, Rancenay, Roset-Fluans, St Vit, Thoraise, Torpes, etc....

Lettre des Maires Sundgauviens (non datée)

Districts

District du Grand Besançon : lettre du Président (16 septembre 1996)

Dossier du District du secteur d'Illfurth (28 août 1996)

Rapport de la commission de réflexion districale du secteur d'Illfurth (5 septembre 1996)

District Urbain du Pays de Montbéliard, procès verbal du conseil du district (17 septembre 1996)

Syndicats

Syndicat Inter Communal Besançon-Thisé-Chalezeule, délibération (13 juin 1996) et propositions (17 septembre 1996)

Syndicat du Plan d'eau d'Avanne-Aveney-Rancenay, lettre (9 septembre 1996)

Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement à Saint-Jean-de-Losne, lettre du Président, le 11 septembre 1996. requête technique et demande de précaution pour un puit de captage à Saint Seine en Bache.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, mairie de Valdahon (Doubs). livret-réponse du 9 septembre 1996.

Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Aménagement du bassin de la Saône et du Doubs, dossier du 21 août 1996 (Lettre du Président).

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation de la Largue, lettre du Président (1er juin 1996)

Syndicat Mixte de l'Ill, lettre du Président (25 juin 1996)

Dossier contenant observations et propositions relatives à l'alimentation en eau potable du secteur ouest du Canton de Dannemarie (10 juillet 1996)

2- Elus

Nationaux

Lettre de M. Beaumont, Député de Saône et Loire (25 septembre 1996)

Lettre de M. Rocca Serra, Sénateur des Bouches du rhône, membre du groupe d'études Rhin-Rhône Voies Navigables (du 4 juillet 1996)

Lettre de M. Weisenhorn, Député honoraire, Maire honoraire d'Illfurth
(29 avril 1996)

Régionaux

Lettre de Mme Aymes, Conseiller Régional de Bourgogne (7 juillet 1996)

Lettre de M. Cabanes, Conseiller Régional Rhône Alpes (18 juillet 1996)

Lettre de M. Frick, Conseiller Régional Alsace (11 septembre 1996)

Lettre de M. Gillot, Conseiller Régional de Bourgogne (17 septembre 1996)

Lettre de M. Grass, Conseiller Régional de Franche-Comté (27 septembre 1996)

Lettre de M. Jouve, Conseiller Régional Rhône Alpes (26 juillet 1996)

Lettre de M. Lebreton, Conseiller Régional Rhône Alpes (18 juillet 1996)

Lettre de M. Lehnebach, Conseiller Régional Rhônes-Alpes (21 juillet 1996)

Lettre de M. Mouillier, Conseiller Régional Rhône Alpes (24 juillet 1996)

Lettre de M. A. Moussel , Conseiller Régional (26 juillet 1996)

Lettre de M. Payre, Conseiller Régional Rhône Alpes (5 août 1996)

Lettre de M. P. Viguié, Conseiller Régional Rhône-Alpes (22 juillet 1996)

Lettre au préfet de M. Dozière, membre du Comité des Transports Alsace de Illkirch
(17 juin 1996)

Départementaux

Lettre de M. Picard, Conseiller Général du canton de Boussières et vice-président du Conseil Général du Doubs (13 mai 1996)

3- ORGANISMES SOCIO-ECONOMIQUES

- CRCI Franche-Comté, motion (12 septembre 1996)
- CRCI Provence Alpes Côte d'Azur, motion (12 juin 1996)
- CCI Beaune, Motion (11 septembre 1996)
- CCI Colmar et du Centre-Alsace, motion (17 juin 1996)
- [CCI Dijon, délibération (7 octobre 1996)]
- CCI Doubs, motion en faveur de la réalisation de l'axe Mer du Nord-Méditerranée (17 juin 1996)
- CCI Jura, Motion adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 1996 et mémorandum
- CCI Marseille-Provence, délibération (12 juillet 1996)
- CCI Nord Isère, lettre de Mme Chanut (Président) (5 juillet 1996)
- CCI Nord-Isère, motion (1er juillet 1996)
- CCI Strasbourg et du Bas-Rhin, motion (8 juillet 1996)
- CCI Valence et de la Drôme, lettre (22 août 1996)
- CCI Sud Alsace Mulhouse, avis (26 août 1996)
- Groupement Inter Consulaire Rhin-Rhône (GIRR) lettre du Président (12 juin 1996)
- Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, lettre du Président (12 septembre 1996)
- Chambre d'Agriculture de Franche-Comté, lettre du Président (27 août 1996)
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, Etude (11 janvier 1977)
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, lettre (11 septembre 1996)
- Chambre d'Agriculture du Jura, lettre des SPA, CDJA, FDSEA (13 mai 1996)
- Conseil Economique et Social de Bourgogne, avis et délibération (20 juin 1996)
- Conseil Economique et Social de Franche-Comté, lettre du Professeur Gomot, Président de la sixième Commission (9 septembre 1996)
- Conseil Economique et Social Provence Alpes Côte d'Azur, lettre du Président le 1er juillet 1996, adressant motion (24 juin 1996)
- Comité Régional des Transports de la Région Alsace, Compte-rendu (10 juillet 1996)
- Chambre Nationale de la Battellerie Artisanale, lettre du Président (3 juin 1996)

Consortium pour les Voies Navigables de l'Est et du Sud-Est, motion (31 mai 1996)

Port Autonome de Marseille, motion du Conseil d'Administration (5 juillet 1996)

Ports Rhénans Alsace Sud, lettre (9 septembre 1996)

Fédération des Travaux Publics de Bourgogne (12 septembre 1996)

Lettre de M. Risser, Président du Port Rhénan de Colmar, de Mme Trautmann, Présidente du Port autonome de Strasbourg et de M. Prigent, Président des Ports Rhénans Alsace Sud Mulhouse, au préfet de Franche-Comté (7 août 1996)

Lettre de M. Frédéric L'Héritier, Société Sablières du Doubs (22 août 1996)

Office Interconsulaire des Transports et des Communications Alsace-Franche-Comté, lettre du Président (5 septembre 1996)

UNICEM à Dijon, lettre (4 septembre 1996)

[Lettre de Mesny et Cie (30 septembre 1996)]

Union des Sections CFDT du service de la navigation de Strasbourg, lettre de M. Helbert (13 septembre 1996)

4- Associations

De nature socio-économique

Association Alliance des Rhodaniens, motion (15 juin 1996)

Association Amélie Zurcher, lettre de Mme Wiedderkehr (4 juillet 1996)

Association Besançon Futur, dossier rédigé par M. Dintroz, président, et M. Falin Vice-Président.

Association des commerçants de l'Isle sur le Doubs (15 juillet 96)

Association EXPA : Société pour l'expansion des ports de Strasbourg et de l'axe rhénan, lettre (26 août 1996)

Association des Riverains Industriels du Doubs - ARID, lettre du Président (19 septembre 1996)

Association Mer du Nord-Méditerranée, lettre (9 juillet 1996)

Association Mer du Nord-Méditerranée, lettre du Délégué Général, (27 juin 1996)

Association Promo Fluvia, lettre du Président (17 juin 1996)

Groupement pour le Tourisme Fluvial en Franche-Comté, lettre du Président (14 septembre 1996)

Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, M. Sivardiére, Président (1er août 1996)

D'environnement et de protection de la nature

Association AAPPMA La Cuisance, lettre du Président (20 septembre 1996)

Association Alsace Nature, texte de l'intervention du secrétaire départemental, M. Stahl (23 mai 1996)

Association des Amis de la Terre, Colmar le 3 mai 1996 lettre de M.Breuzard.

Association Bourg Nature Environnement, lettre du Président (4 septembre 1996)

Association Franche-Comté Nature Environnement à Besançon, lettre du Président (10 septembre 1996)

Association pour la Protection des Animaux Sauvages, lettre de M. Burgy (13 septembre 1996)

Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement, la Chenevière (11 septembre 1996)

Association de Sauvegarde des Monuments, lettre (17 août 1996)

Association WWF - Pour le Saône & Doubs Vivants, lettre de M. Devisse au Président de la Commission d'Experts (2 septembre 1996)

Association WWF, Dr E. Wenger, Directeur Adjoint (15 juillet 1996)

Association WWF- Pour le Saône & Doubs Vivants-Sundgau Vivant, M. Devisse, lettre (23 septembre 1996)

Association CESNEN à Montferrand-le-Château, lettre du Président

Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (20 août 1996)

Fédération de Pêche de Côte d'or (22 août 1996)

Fédération de Pêche du Jura (29 août 1996)

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs (19 juin 1996)

Fédération de la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut Rhin (6 septembre 1996)

Commission de Protection des Eaux à Besançon, lettre (5 et 10 septembre 1996)

Ligue Franche-Comté de Canoë Kayak à Besançon, dossier de M. Salame.

Saône et Doubs vivants - Sundgau vivant - WWF, CLAC, Association jurassienne des opposants au grand canal, Fédération du Doubs pour la pêche (27 septembre 1996)

Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, lettre de M. C Tyrode (Président) (15 juillet 1996)

Autres associations

Association CLAC Nord Franche-Comté, lettre du 7 juillet 1996 et 30 juillet 1996.

Association CLAC, lettre (22 juillet 1996)

Association CLAC, lettre du Président, M. Séné (24 septembre 1996)

Association CLAC, Mise en garde : "Une procédure piégée sans fondement légal".

Lettre Génération Ecologie Haut-Rhin (12 septembre 1996)

Association des Ingénieurs Diplômés de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, lettre du Président (25 juillet 1996)

Union Féminine Civique et Sociale à Gray.

Union Fédérale des Consommateurs de Besançon, observations (27 août 1996)

Union Fédérale des Consommateur de Côte d'Or : lettre de M. Jean Campillard, "Observations relatives à la consultation sur le projet canal" (1er juin 1996)

Union Fédérale des Consommateurs, UFC 21, dossier (26 septembre 1996)

Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Or : "Loi Pasqua et Liaison Fluviale Saône-Rhin".

Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Or, lettre à Mme Anne-Marie Idrac (8 avril 1996)

5- Organismes publics

Administrations

Direction des Affaires Culturelles de Bourgogne (24 juin 1996)

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du haut Rhin : dossier "Adduction en eau potable secteur Ouest de Dannemarie", février 1996. Réunions des 22 septembre 1995, 8 février 1996 et 26 mars 1996.

Direction Départementale de l'Equipement du Territoire de belfort, (13 septembre 1996)

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), contribution (16 juillet 1996)

District Aéronautique Bourgogne Franche-Comté à Longvic (9 juillet 1996)

Office National des Forêts (Direction Régionale Strasbourg).

Autres organismes publics

Conseil Supérieur de l'Electricité et du Gaz, avis (29 juin 1996)

Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, lettre du Président (27 septembre 1996)

Office National de la Chasse de Erstein, Lettre de M. Delacour (12 septembre 1996)

Office National de la Chasse, rapport d'octobre 1994 : "Vallée de la Largue : un premier bilan".

SNCF Direction de Dijon, lettre de M. Devaux (20 septembre 1996)

SNCF, lettre de M. B. Jacques, Chef de la Division de l'Equipement à Strasbourg (17 juillet 1996)

SNCF, lettre de M. Loth, Chef de la division de l'Equipement de Strasbourg (28 juin 1996)

6- Divers

Office Fédéral de l'Environnement des Forêts et du Paysage de Berne, lettre du 9 juilllet 1996.

Rapport de l'Institut des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure (session régionale d'études Bourgogne/Franche-Comté) : "Projet de canal à grand gabarit Saône-Rhône : Enjeux en terme de sécurité" (16 juillet 1996)

LISTE DES COMMUNES DE LA LIAISON SAÔNE-RHIN

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

COMMUNES	BIEFS
Laperrière-sur-Saône	LAPERRIERE
Samerey	LAPERRIERE
St.-Seine-en-Bache	LAPERRIERE
St.-Symphorien-sur-Saône	LAPERRIERE

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNES	BIEFS
Abbans-Dessous	SALANS
Allenjoie	ALLENJOIE - ETUPES
Appenans	POMPIERRE
Avanne-Aveney	THORAISE
Bart	BART - ETOUVANS
Baume-les-Dames	BAUME LES DAMES - LAISSEY
Bavans	ETOUVANS - MEDIERE
Berche	ETOUVANS
Besançon	BESANCON - THORAISE
Beure	THORAISE
Blussangeaux	MEDIERE
Blussans	POMPIERRE
Boussières	SALANS
Branne	BRANNE - BAUME LES DAMES
Brognard	ETUPES
Busy	THORAISE
Byans-sur-doubs	SALANS
Chalèze	BESANCON
Chalezeule	BESANCON
Champlive	VAIRE - ARCIER
Chaux-les-Clerval	BRANNE
Clerval	BRANNE
Colombier-Fontaine	MEDIERE
Courcelles-lès-Montbéliard	BART
Dampierre-sur-le Doubs	ETOUVANS - MEDIERE
Deluz	VAIRE - ARCIER
Esnans	LAISSEY

DEPARTEMENT DU DOUBS (suite)

COMMUNES	BIEFS
Etouvans	ETOUVANS - MEDIERE
Etupes	ETUPES - BART
Exincourt	BART
Fesches-le-Châtel	ETUPES
Fourbanne	LAISSEY
Grandfontaine	THORAISE - SALANS
Hyevre - Magny	BAUME LES DAMES
Hyevre - Paroisse	BAUME LES DAMES
L'Isle-sur-le-Doubs	POMPIERRE
La Prétière	MEDIERE
Laissey	VAIRE - ARCIER
Longevelle-sur-le-Doubs	MEDIERE
Lougres	ETOUVANS - MEDIERE
Mancenans	POMPIERRE
Médière	MEDIERE -POMPIERRE
Montbéliard	BART
Montfaucon	BESANCON
Montferrand-le-Chateau	THORAISE - SALANS
Morre	BESANCON
Novillars	VAIRE - ARCIER
Osselle	SALANS
Ougney-Douvot	LAISSEY - VAIRE - ARCIER
Pompierre-sur-le-Doubs	POMPIERRE - BRANNE
Rancenay	THORAISE
Rang	POMPIERRE
Roche-les-Clerval	BRANNE - BAUME LES DAMES
Roche-lez-Beaupre	VAIRE - ARCIER - BESANCON
Roset-Fluans	SALANS
Roulans	LAISSEY - VAIRE - ARCIER
Routelle	SALANS
Saint-Georges-Armont	POMPIERRE - BRANNE
Saint-Maurice-Colombier	MEDIERE
Saint-Vit	SALANS - FALLETANS
Sainte-Suzanne	BART
Santoche	BRANNE
Sochaux	BART
Thise	BESANCON
Thoraise	THORAISE - SALANS
Torpes	THORAISE - SALANS
Vaire-Arcier	VAIRE - ARCIER - BESANCON
Vaire-Le-Petit	VAIRE - ARCIER
Vieux-Charmont	ETUPES

DEPARTEMENT DU DOUBS (suite)

COMMUNES

Villars-St.-Georges
Voujeaucourt

BIEFS

SALANS
ETOUVANS

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNES

Balschwiller
Brunstatt
Buethwiller
Dannemarie

Didenheim
Eglingen
Elbach

Froeningen
Gommersdorf
Hagenbach
Heidwiller
Hochstatt
Hombourg
Illfurth
Illzach
Kembs
Magny

Montreux-Jeune

Montreux-Vieux

Mulhouse
Niffer
Ottmarsheim
Petit-Landau
Retzwiller

Riedisheim

BIEFS

ST BERNARD
NIFFER -BRUNSTATT
ST BERNARD - BUETHWILLER
WOLFERSDORF -
BUETHWILLER
BRUNSTATT
ST BERNARD
WOLFERSDORF - PARTAGE
(ELBACH - FROIDEFONTAINE)
BRUNSTATT - ZILLISHEIM
BUETHWILLER
ST BERNARD - BUETHWILLER
ZILLISHEIM
BRUNSTATT
NIFFER
ZILLISHEIM
NIFFER
NIFFER
PARTAGE (ELBACH -
FROIDEFONTAINE)
PARTAGE (ELBACH -
FROIDEFONTAINE)
PARTAGE (ELBACH -
FROIDEFONTAINE)
NIFFER
NIFFER
NIFFER
NIFFER
WOLFERSDORF - PARTAGE
(ELBACH - FROIDEFONTAINE)
NIFFER

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN (suite)

COMMUNES	BIEFS
Rixheim	NIFFER
Saint-Bernard	ZILLISHEIM - ST BERNARD
Sausheim	NIFFER
Spechbach-le-Bas	ZILLISHEIM
Traubach-le-Bas	BUETHWILLER
Valdieu-Lutran	PARTAGE (ELBACH -
	FROIDEFONTAINE)
Wolfersdorf	BUETHWILLER -
	WOLFERSDORF
Zillisheim	BRUNSTATT - ZILLISHEIM

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNES	BIEFS
Abergement-la-Ronce	LAPERRIERE
Audelange	FALLETANS
Baverans	CHOISEY
Brevans	CHOISEY
Champvans	LAPERRIERE
Choisey	CHOISEY - LAPERRIERE
Crissey	CHOISEY
Damparis	LAPERRIERE
Dampierre	FALLETANS
Dole	CHOISEY
Eclans-Nenon	FALLETANS
Etrepigney	FALLETANS
Evans	FALLETANS
Falletans	FALLETANS - CHOISEY
Fraisans	FALLETANS
La Barre	FALLETANS
La Bretenière	FALLETANS
Lavangeot	FALLETANS
Lavans-les-Dole	FALLETANS
Monteplain	FALLETANS
Orchamps	FALLETANS
Our	FALLETANS
Ranchot	FALLETANS
Rans	FALLETANS
Rochefort-sur-Nenon	FALLETANS
Salans	SALANS - FALLETANS
Tavaux	LAPERRIERE

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNES	BIEFS
Autrechène	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE)
Bourogne	ALLENJOIE
Brebotte	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE)
Bretagne	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE)
Charmois	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE) - ALLENJOIE
Froidefontaine	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE) - ALLENJOIE
Méziré	ALLENJOIE
Montreux-Château	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE)
Morvillars	ALLENJOIE
Novillard	PARTAGE (ELBACH - FROIDEFONTAINE)